

Rapport sur la solvabilité et la situation financière - 2019 -

CCPMA PRÉVOYANCE



www.groupagricar.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	6
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Performance financière	11
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	15
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	19
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	20
B.4 Système de contrôle interne	22
B.5 Fonction d'audit interne	22
B.6 Fonction actuarielle	23
B.7 Sous-traitance	23
B.8 Autres informations	23
C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	24
C.1 Risques stratégiques	26
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	26
C.3 Risque de Marché	27
C.4 Risque de crédit (Défaut)	28
C.5 Risque de liquidité	28

C.6	Risque opérationnel	28
C.7	Risques juridiques et conformités	29
C.8	Autres risques importants	30
C.9	Autres informations	30
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	31
D.1	Actifs	32
D.2	Provisions techniques	38
D.3	Autres passifs	45
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	45
D.5	Autres informations	45
E.	GESTION DU CAPITAL	46
E.1	FONDS PROPRES	47
E.2	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	49
E.3	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	50
E.4	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	50
E.5	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	51
E.6	AUTRES INFORMATIONS	51
F.	ANNEXES	52

SYNTHÈSE

Pour CCPMA PRÉVOYANCE, l'année 2019 est marquée par une augmentation de 8% de son chiffre d'affaires et un résultat de 15 M€, supérieur à nos prévisions. L'activité est globalement stable avec un ratio combiné proche de l'équilibre stricte, des produits financiers meilleurs qu'attendus et des risques assurantiels dont les évolutions se compensent.

En termes de gouvernance, CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution des salariés cadres et non cadres des Organismes Professionnels Agricoles. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CCPMA PRÉVOYANCE concernent l'éventuelle non réalisation du plan de développement, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, DDA...), enfin le risque de non obtention de l'agrément Branche 22 dans le cadre de la Loi Pacte.

La valorisation du portefeuille de CCPMA PRÉVOYANCE augmente sensiblement à 5 143 M€. Le rendement servi en 2019 s'élève à 3,11%. La gestion s'est employée tout au long de l'année à protéger le ratio de solvabilité et le rendement face à une forte hausse du risque de marché.

Nous avons ainsi sous-pondéré les actions, augmenté les liquidités et travaillé à conforter les produits financiers récurrents, en particulier sur l'immobilier, pour sécuriser un exercice 2020 présentant un risque accru d'éclatement de bulles.

Les provisions techniques de CCPMA PREVOYANCE représentent 4 418 M€ fin 2019. Elles augmentent en lien avec la capitalisation du régime supplémentaire de retraite.

Les fonds propres de l'institution s'élèvent à 836 M€ en baisse de 29 M€, malgré la hausse des actifs, en raison de l'impact de la baisse des taux sur le passif. Le capital de solvabilité requis (SCR) augmente plus vite de 177 M€ à 340 M€ à cause du contexte de marché.

La maîtrise de l'évolution du risque de marché a limité l'impact sur la solvabilité de l'institution qui évolue de 532% à 246% confortant la solidité de l'institution et ses moyens pour accompagner sa stratégie de croissance.

A.

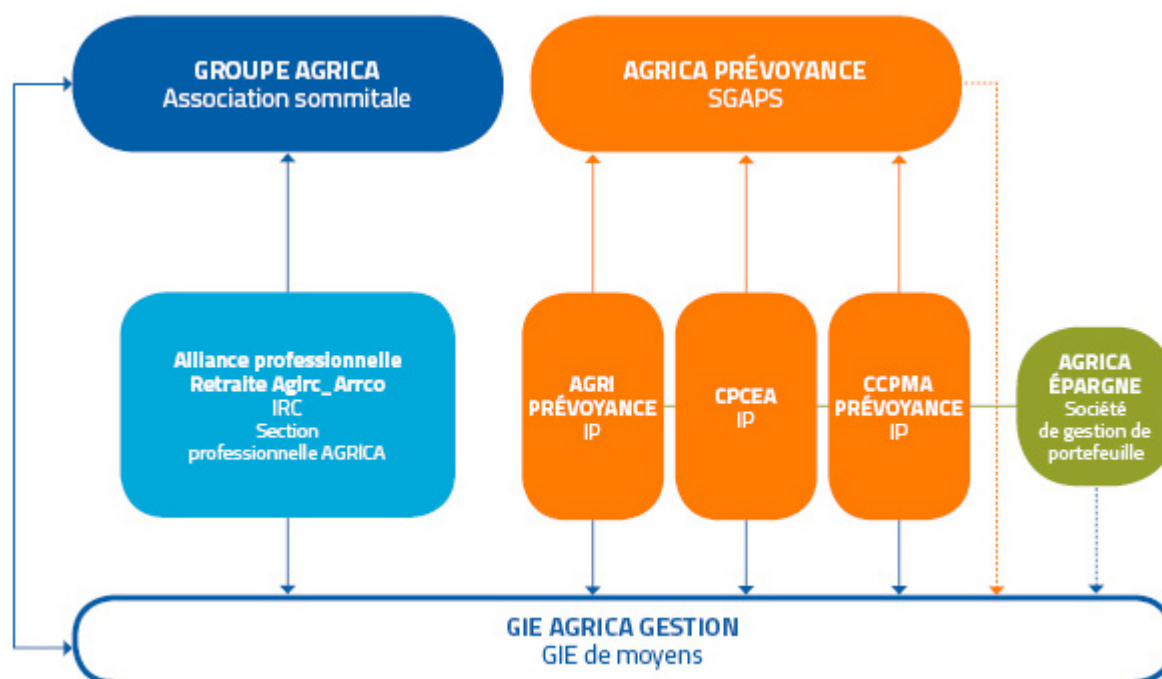
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé, prévoyance et retraite par capitalisation, des salariés des coopératives de la MSA, du Crédit Agricole, de Groupama et d'organismes Agricoles du tertiaire. Le portefeuille de contrats de CCPMA PRÉVOYANCE est segmenté en quatre groupes de contrats.

- Régime d'adhésion

Le régime d'adhésion est le contrat historique de l'institution. Il couvre la prévoyance lourde (décès, obsèques, incapacité, invalidité) mais ne prévoit pas de complémentaire santé. Il est constitué de 5 branches professionnelles : Coopératives, Crédit Agricole, Groupama, MSA et Divers.

- Régime contractuel

L'adhésion au régime contractuel doit résulter d'un accord d'entreprise ou de branche professionnelle qui doit couvrir au minimum la prévoyance lourde. Les contrats ainsi souscrits sont des contrats « sur mesure » en termes de garanties.

- Régime optionnel

Les entreprises adhérentes au régime d'adhésion peuvent demander à compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles et/ou de prestations supplémentaires. De même, les entreprises adhérentes au régime contractuel peuvent compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles.

Les garanties optionnelles concernent notamment :

- La couverture frais de santé,
- La couverture du risque décès sous forme de rentes, d'allocations ou de capital,
- La constitution de pensions de retraite supplémentaire

Dans ce cadre, CCPMA PRÉVOYANCE assure un régime de retraite supplémentaire par capitalisation en euros (article 83 – branche 20) appelé « retraite supplémentaire ».

Les garanties prévoyance optionnelles viennent en complément des garanties du régime d'adhésion :

- Décès supplémentaire : capital décès additionnel
- Incapacité supplémentaire : réduction de la franchise prévue

- Régime de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE

CCPMA PRÉVOYANCE a accueilli l'institution de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE suite à fusion absorption à date d'effet comptable du 1er janvier 2008 et date d'effet juridique du 31 décembre 2008.

A.1.c Objectifs et stratégies

Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforce ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	361,4	335,4
RÉSULTAT ASSURANTIEL	18,8	24,1
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	15,1	25,7

Au terme de l'exercice 2019, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance globale de souscription des activités en recul par rapport à l'exercice 2018.

Les cotisations de l'exercice affichent un montant de 361,4 M€, en hausse de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel se détériore en affichant 18,8 M€, en comparaison de 24,1 M€ l'exercice précédent. La sinistralité des garanties arrêts de travail détériore le résultat technique de l'exercice. Les activités de retraite supplémentaire restent contributrices.

Le résultat après impôt représente 15,1 M€ pour l'ensemble des activités, en baisse par rapport à l'exercice précédent, qui affichait un montant de 25,7 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	201,2	202,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	1,1	5,2
RATIO COMBINÉ	101%	99 %

Au titre de l'exercice 2019, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance de souscription des activités de prévoyance en recul.

Le chiffre d'affaires de l'exercice des garanties prévoyance affiche un montant de 201,2 M€, en régression de 1% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel affiche 1,1 M€ en comparaison de 5,2 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné s'est détérioré à 101% contre 99% en 2018, en raison de la dégradation des résultats des garanties vie.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	54,5	53,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	5,3	12,2
RATIO COMBINÉ	98%	79%

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, réassurance) s'élève à 54,5 M€ fin 2019, soit une progression de 1,9%.

Le résultat assurantiel des garanties vie est en diminution à 5,3 M€ en 2019 contre 12,2 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties vie s'affiche à 98 % par rapport au 79 % de 2018, en raison de la dégradation de la sinistralité (capitaux décès).

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	93,5	94,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-1,2	-2,5
RATIO COMBINÉ	100%	104%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 93,5 M€, soit une baisse de 1,1% par rapport à 2018.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est négatif à -1,2 M€, comparé à -2,5 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties arrêt de travail s'affiche à 100% contre 104% enregistré à fin 12/2018.

A.2.b.4 Performance des activités liées aux garanties santé

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	53,2	54,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-3,1	-4,5
RATIO COMBINÉ	107%	110%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 53,2 M€, soit une baisse de 2,9 % dans avec des résiliations et des partages de coassurance.

Le résultat assurantiel des garanties santé reste négatif à -3,1 M€ contre -4,5 M€ au titre de l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit à 107% en santé, contre 110 % en 2018.

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	160,6	132,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-0,5	10,5
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	78,9	87,6
CHARGE PPB	-72,5	-88,3
RÉSULTAT	5,9	9,8

Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire enregistre une hausse de 21% à 160,6 M€ due à la souscription de taux optionnels par de grandes entreprises et par la progression des versements individuels (après l'année blanche fiscale 2018).

Le résultat assurantiel affiche un déficit de 10,5 M€ en 2019 contre 10,5 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier net d'IT du régime représente 87,6 M€ en 2019, pour un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 3,4% (pour rappel : un résultat financier de 87,6 M€ et un rendement de 3,85 % en 2018).

La charge de la provision pour participation bénéficiaire représente 72,5 M€ en 2019 contre 88,3 M€ en 2018.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 5,9 M€ pour l'exercice 2019 contre 9,8 M€ précédemment.

A.2.b.6 Performance globale de souscription des activités du régime CCPMA RETRAITE

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	0	0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	18,3	8,4
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	25,5	36,8
CHARGE PPB	-29,5	-27,8
RÉSULTAT	14,2	17,5

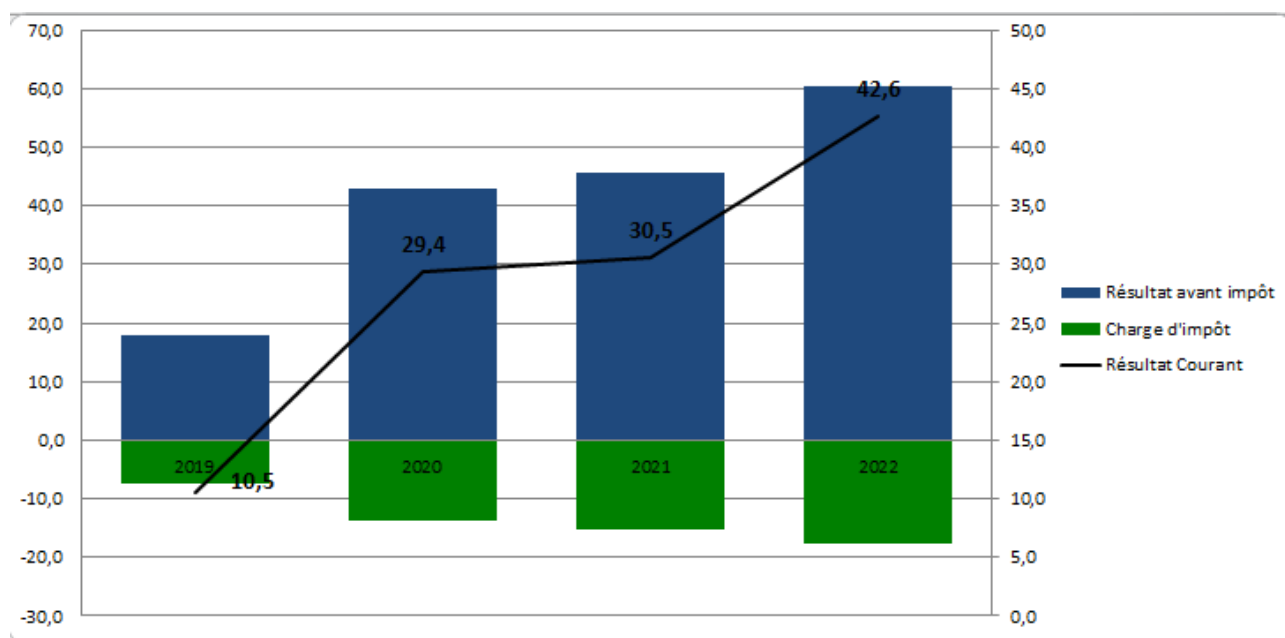
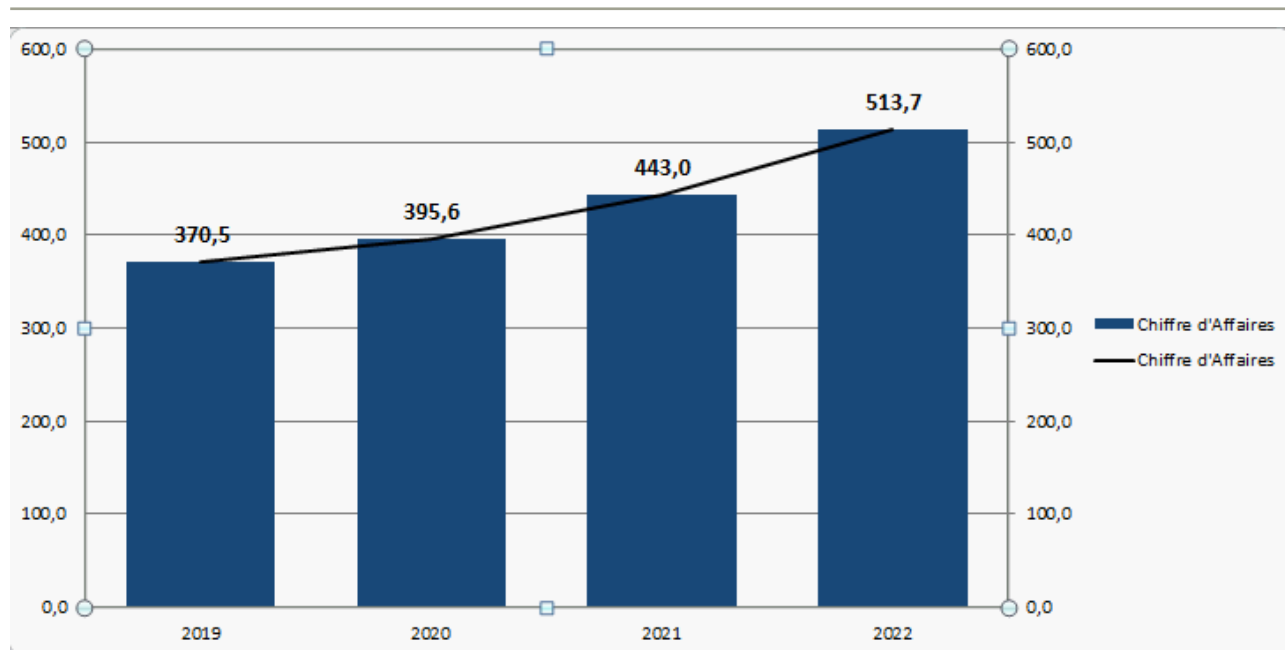
Le régime CCPMA RETRAITE fait l'objet d'une gestion en run-off. Il n'y a plus d'appel de cotisations.

Le résultat assurantiel affiche un excédent de 18,3 M€ en 2019 contre 8,4 M€ l'exercice précédent.

Les placements du régime CCPMA RETRAITE présentent un résultat financier de 25,5 M€ à la fin de l'exercice 2019, soit un rendement de 2,5%.

Le résultat conservé par l'institution, après participation bénéficiaire de 90% du résultat technique et de 85% du résultat financier, représente 14,2 M€ pour l'exercice écoulé contre 17,5 M€ précédemment.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2019-2022



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés à fin 2019, en vertu d'une convention de combinaison signée avec les autres institutions.

Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforce ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'investissements	2018 (en K€)	2019 (en K€)
Résultats net Immobilier	9 764	7 458
Résultat net portefeuille Titres	150 090	125 350
Résultat net Trésorerie	225	320
Frais internes de placement	-260	-456
TOTAL	159 818	132 673

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à **3.93%**

Il est à noter la forte contribution de l'Immobilier au résultat net, en particulier au regard de sa pondération dans le portefeuille d'Investissements.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	275	2 052	0	-212	2 115
Participations	511	1 088	0	1 132	2 731
OPCVM	275	47 941	-1 027	350	47 539
TOTAL	1 060	51 082	-1 027	1 270	52 385

Le risque de PDD a été sécurisé face à la baisse des Marchés Actions au deuxième semestre tout en maintenant un niveau de rendement concurrentiel.

Le niveau de plus-values latentes en fin de période est ainsi de 9.5% pour un Marché Actions au plus bas de l'année.

Frais financiers	2018 (en K€)	2019 (en K€)
Mandat immobilier	602	1 172
Mandat obligataires	4 186	3 849
Actions et OPC	1 327	617
Prestations de services	303	672
Frais internes de placement	260	456

Frais financiers	2018 (en K€)	2019 (en K€)
TOTAL	6 679	6 765
Encours Moyen	4 620 042	4 889 760
Taux moyen global	0,14%	0,14%

L'année 2018 a vu le niveau de frais se stabiliser après la renégociation des frais des mandats de gestion en 2017

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

En 2018 les marchés sur lesquels sont investis les actifs financiers de CCPMA Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés à fin 2017, en vertu d'une convention de combinaison signée avec les autres institutions. se sont dépréciés de -3.06% : respectivement +7% pour l'immobilier, -1.51% pour les taux et -12.71% pour les actions.

Notre gestion a réalisé une performance financière de -1.71% soit une surperformance de +1.35%.

Le comportement prudent a permis d'anticiper la baisse de marché de fin d'année dans l'objectif de protéger l'encours de l'institution dans le cadre des risques identifiés fin 2017.

Cette surperformance relative provient de la classe monétaire et de la classe tactique qui justifient là leur affirmation en tant que classe d'allocation.

En effet, la gestion tactique s'est traduite par une sous-exposition Actions qui a permis de limiter l'impact des fortes baisses sur ces Marchés au deuxième semestre.

A.3.c Projection des performances attendues

RESULTAT FINANCIER en M€	2020	2020	2022	2023
Revenus financiers	15,9	15,1	14,6	14,1
Fr ais de placements	-1,4	-1,4	-1,5	-1,6
Δ PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	5,3	6,4	0,0	-0,9
Δ Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Δ Surcotes/Décotes	-1,0	-0,8	-1,4	-0,1
Δ Coupons Courus	-0,9	-0,7	-0,5	-0,5
Résultat Financier	17,9	18,6	11,1	11,0
RENDEMENT				
Placements (VNC)	762,5	792,9	815,2	841,5
RENDEMENT en %	2,39%	2,39%	1,38%	1,33%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L' institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de - 3,1 M€ en 2019.

A.5 Autres informations

Néant

B.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

AGRICAPRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRICAPRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICAPRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Organisation générale

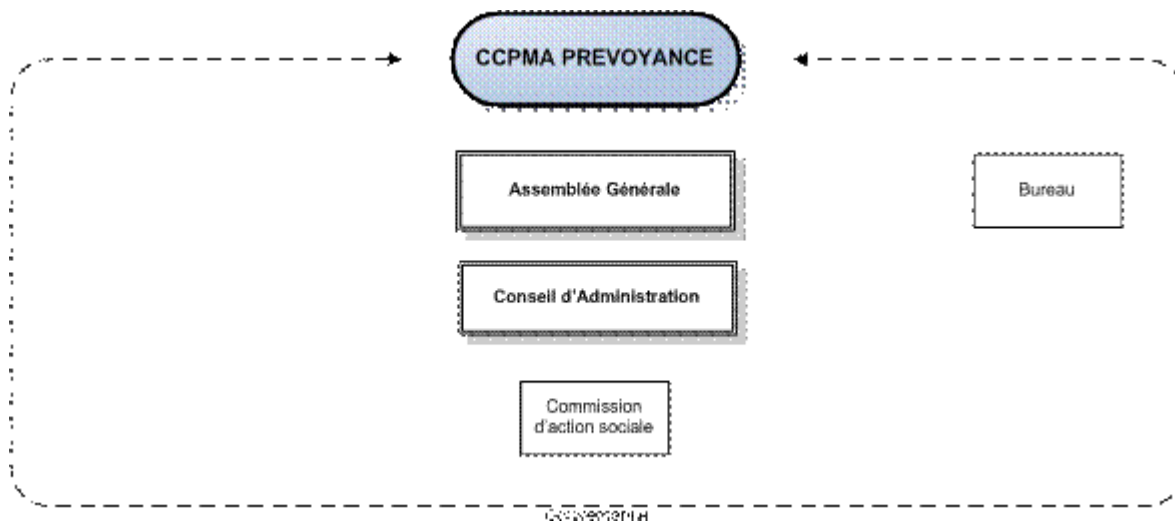
La CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Gouvernance de la CCPMA PRÉVOYANCE

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires :

Collège des adhérents	Collège des participants
4 Coop de France	2 CFE-CGC
7 FNCA	1 CFTC
1 FNEMSA	5 FGA-CFDT
1 FNSEA	2 FNAF-CGT
2 UDSG	2 FO
	1 FNCDS
	2 UNSA AA

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 14 administrateurs -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PREVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 14 membres choisis au sein du Conseil d'administration -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : La Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - ⊖ Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - ⊖ Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - ⊖ Branches et Entreprises,
 - ⊖ Offre et Produits,
 - ⊖ Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - ⊖ Plan marketing et commercial,
 - ⊖ Qualité de service,
 - ⊖ Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Réunion d'information commune

Réunion de présentation aux administrateurs des sujets communs aux Institutions de prévoyance.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne de Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

En cours de recrutement.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Néant.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

- Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

- Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

Il est à noter qu'à compter de 2019, deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé, et pour les commerciaux aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA Prévoyance. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CCPMA PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration.**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

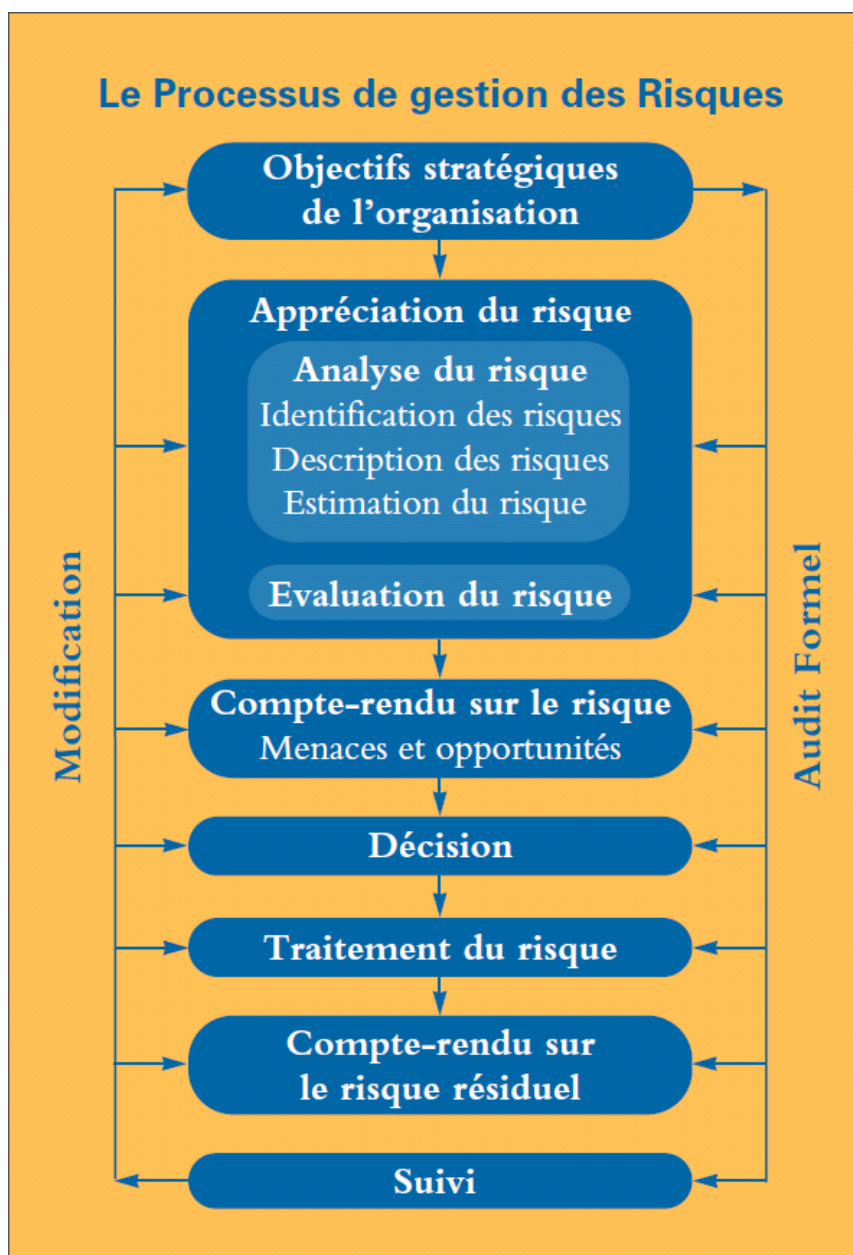
La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

B.3.b Le processus de gestion des risques

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.



La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).

B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques de septembre et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution en octobre.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle, notamment :

- coordination du calcul des provisions techniques dans tous ses aspects (suffisance, qualité, fiabilité ...) ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur la politique de réassurance.

L'article 294 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description de la manière dont la fonction actuarielle de l'entreprise d'assurance ou de réassurance est mise en œuvre. »

La personne représentant la fonction clé actuarielle ayant quitté l'entreprise en mars 2020, ces informations n'ont pu être mises à jour. Son remplacement est actuellement en cours et cette partie sera actualisée prochainement.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées sont :

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des appels de cotisations santé,
- La Gestion des prestations complémentaires santé,
- Les opérations de distribution des contrats santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Des mandats de gestion actions,
- Des mandats de gestion obligataires,
- Un mandat de gestion des actifs immobiliers.

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité,

Les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Néant.

C.

PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES
ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

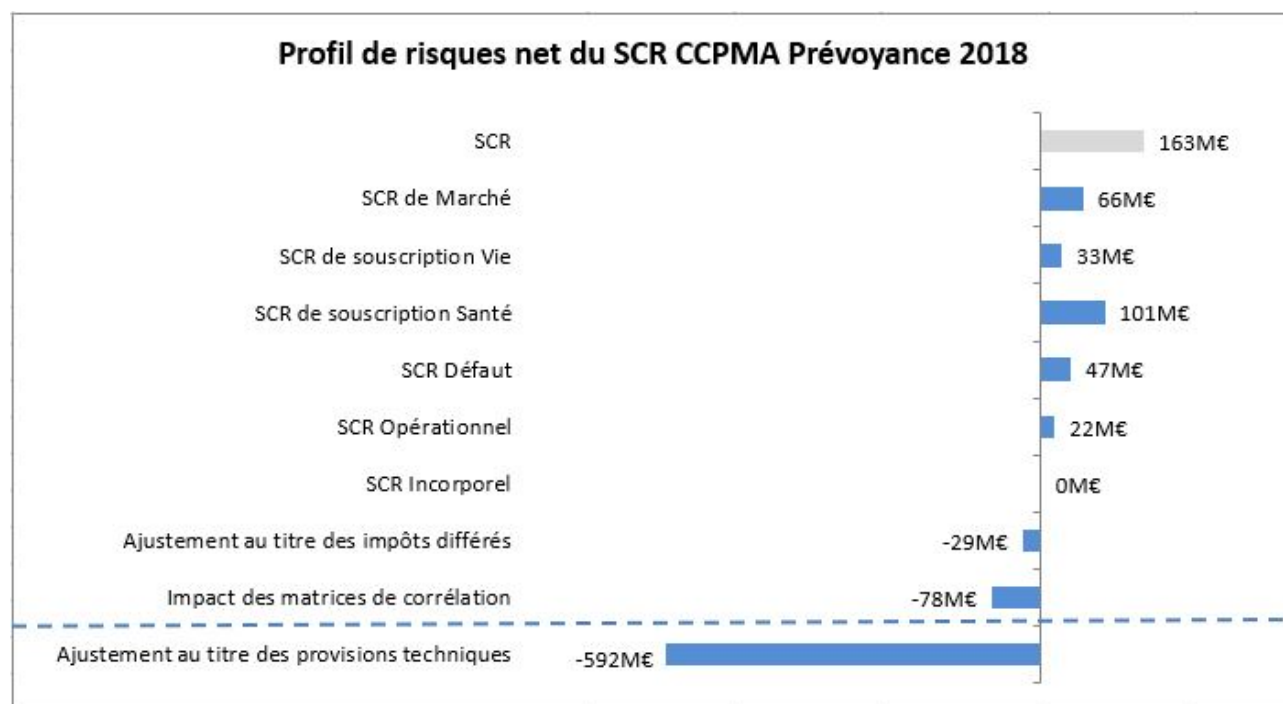
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'activité de l'Institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2019 dont le rapport a été soumis en octobre 2019 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivant : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non réalisation du plan de développement stratégique ;
- la gestion des impacts des régimes de retraite supplémentaire sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque de non obtention de l'agrément branche 22 dans le cadre de la loi Pacte ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur la loi Eckert, la protection de la clientèle, le programme sur la qualité des données, la protection des données personnelles « RGPD » et la Directive de Distribution des Assurances.

Le graphique suivant montre le profil du capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -29 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -78 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -592 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Environnement économique

La situation économique nationale n'est pas favorable. Cet environnement est pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation. L'institution CCPMA est particulièrement attentive à l'obtention de l'agrément de la branche 22 dans le cadre de la loi PACTE.

→ Orientation stratégique

L'institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole. Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le régime dit d'adhésion.

→ Réputation

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

→ Gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques de 78 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'incapacité. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **Gestion des risques de souscription assurantienne vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis est approuvée par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 77 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **Gestion des risques de marche :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission financière et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'institution n'a pas recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché de 93 %.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Le niveau de couverture du risque de liquidité, accru en 2018 face à l'identification de risques croissants sur les marchés financiers, a été maintenu en 2019.

Cette décision a permis d'une part de sécuriser l'Institution et d'autre part de protéger son encours ainsi que son ratio de solvabilité dans un contexte stressé.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2019 est de -18,56 millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion Immobilier. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : l'institution est vigilante sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **Gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 80 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque de manquement aux dispositions de la loi Eckert qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes. Un plan d'actions a été initié et sa mise en oeuvre se déroule conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ses sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD ». Afin de se conformer à la réglementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise ».

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en oeuvre. Le dispositif sur le gel des avoirs et le contrôle d'homonymie sont mis en place.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise ».

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

→ **Gestion des risques juridiques et conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2019.

C.9 Autres informations

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

D.

VALORISATION À DES FINS DE
SOLVABILITÉ

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2019

L'année 2019 a débuté par un ralentissement de la croissance économique mondiale, affectée par les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et les inquiétudes liées au Brexit.

La baisse brutale des indicateurs économiques, suivant celle des marchés financiers a acté le ralentissement économique en provenance de la Chine qui s'est diffusé aux pays développés au travers du commerce mondial.

Les Banques Centrales, soucieuses de la diffusion des pressions déflationnistes chinoises dans les pays développés ont en réaction dopé les marchés obligataires, générant une phase euphorique sur les marchés actions.

La dynamique mondiale de croissance s'est par la suite améliorée avec une reprise des échanges commerciaux, un raffermissement de l'activité y compris en zone euro accompagné d'une légère remontée de l'inflation.

A partir du mois de mai, un retour de l'aversion au risque a suivi l'abaissement sans précédent des taux des réserves obligatoires sur les banques coopératives opéré par la Banque de Chine.

L'or retrouve sa destination d'actif refuge.

Voulant ainsi rassurer les petites et moyennes entreprises industrielles face à la perspective de hausse des droits de douane américains, la Banque de Chine a finalement inquiété les agents économiques et les investisseurs.

Au second semestre, le ralentissement des pays émergents contracte le commerce mondial, affectant les pays développés par le biais des échanges extérieurs alors que la demande intérieure résiste bien aux Etats-Unis et en Zone Euro grâce à la consommation des ménages.

La gestion par la Chine de la guerre commerciale avec les Etats Unis, à travers notamment l'utilisation de l'arme du yuan, impacte les marchés financiers.

En effet, malgré les alertes du FMI quant à l'utilisation du niveau des taux d'intérêts par les banques centrales pour stabiliser les devises, la BCE retarde d'une année à minima la normalisation de sa politique monétaire, entraînant à l'été l'OAT 10 ans en territoire négatif.

Combiné à une détente des tensions sino-américaines ainsi qu'au constat d'un Brexit qui se négocie, les excédents de liquidité de l'Eurosystème se déversent sur les actifs risqués, en particulier les marchés d'actions qui, après un rallye de fin d'année, terminent au plus haut.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

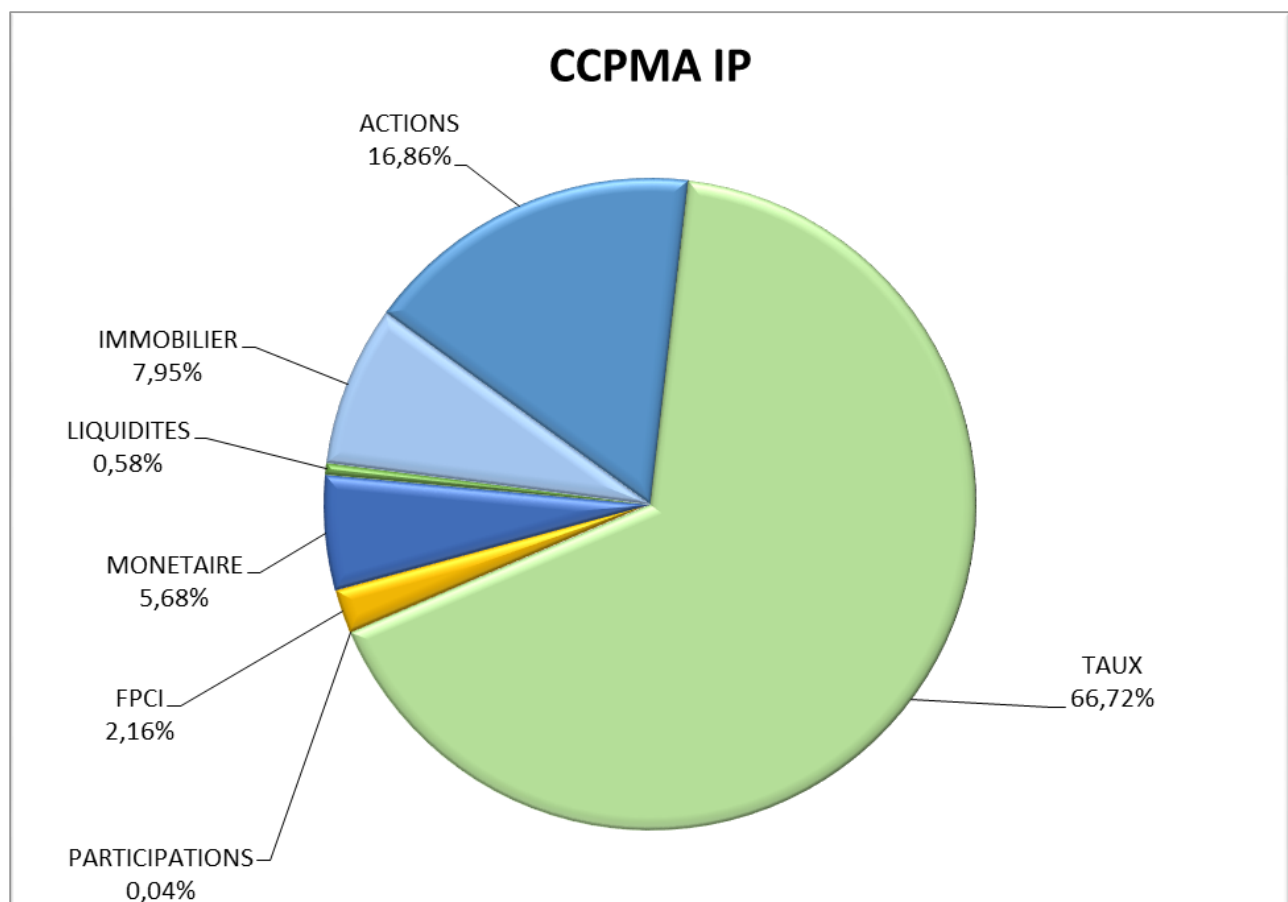
Répartition au 31/12/2019 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégories	En M€	Poids en %
Obligations Souveraines	1 056 857 991,83	20,55%
Obligations d'entreprises	2 187 634 359,84	42,53%
Actions	143 300 439,68	2,79%
Dont SCI	121 769 824,68	2,37%

Catégories	En M€	Poids en %
Dont participations (hors SCI)	2 306 500,00	0,04%
Fonds d'investissement	1 128 673 266,43	21,94%
Dont OPC Actions	770 566 472,39	14,98%
Dont OPC Obligataires	123 044 572,93	2,39%
Dont FPCI	111 238 591,00	2,16%
Trésorerie et Dépôts	339 681 027,85	6,60%
Prêts	112 036 613,50	2,18%
Immobilisations corporelles	175 040 000,01	3,40%
Total Actif	5 143 223 699,14	100,00%

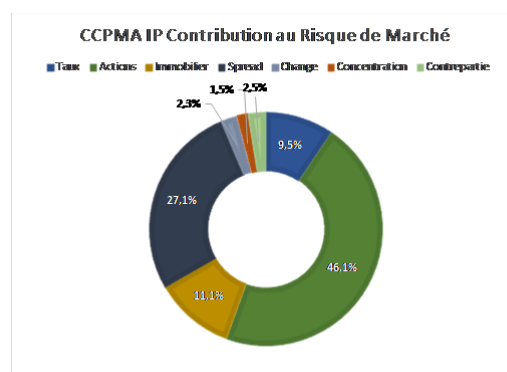
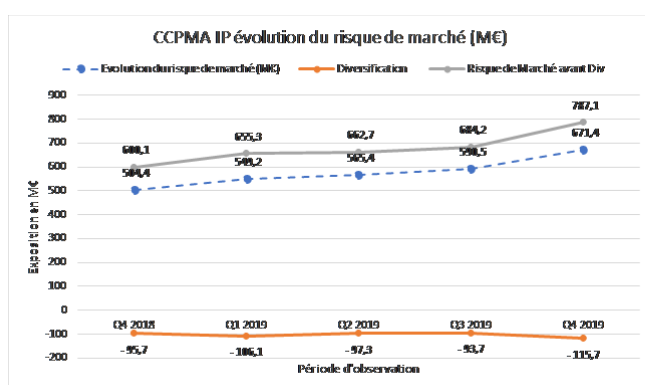
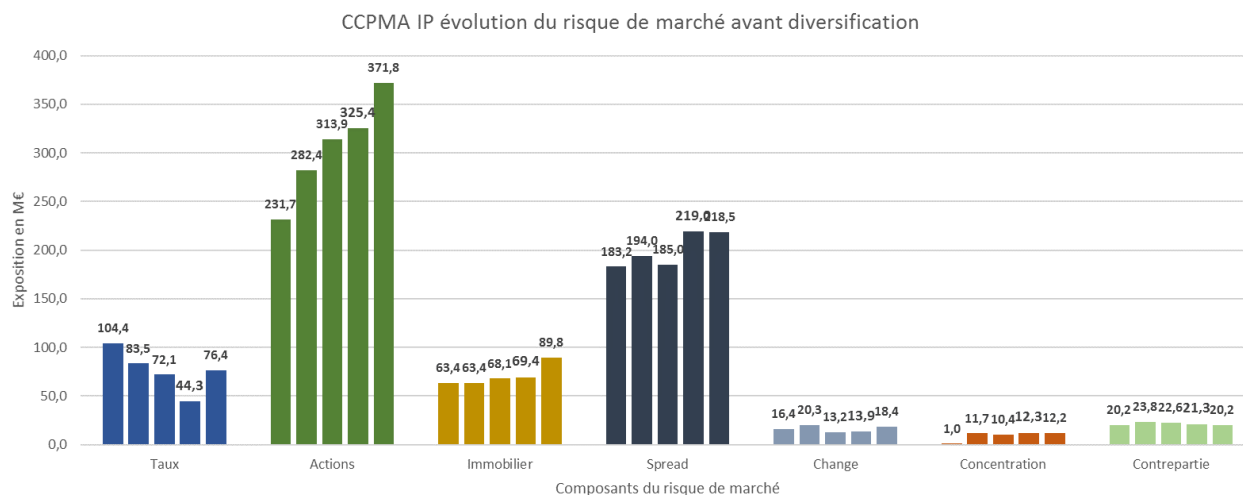
Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 4 639 M€ fin 2018 contre 4 680 M€ auparavant.

La diminution de 41 M€ correspond à une évolution de -0.87% dont 40 M€ sont liés à la capitalisation, 111 M€ aux revenus du portefeuille et -192 M€ à l'effet Marchés.



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 119 M€. L'immobilier représente 254 M€, les actions en direct 15 M€ et les participations 2 M€ (hors SCI). Les fonds communs de placements constitués à 64% d'OPCVM actions s'élèvent à 949 M€.

Les liquidités atteignent 300 M€, dont 50 M€ sont destinés au déploiement du plan décennal immobilier.



Le portefeuille d'investissements présente une structure de risque de Marché abaissée de -18.37%, soit -113 M€.

La diminution des composante Crédit (-15%) et Actions (-28%) du risque de Marché traduisent la stratégie de « dérisking » opérée pendant la période qui a adapté la structure du portefeuille d'actifs à la hausse des régimes de volatilité en préservant la capacité à générer du rendement sans impacter la solvabilité

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I

- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
- Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles

- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

10Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CCPMA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part **l'imposition différée passive IDP (impositions futures)** et d'autre part **l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures)**.

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CCPMA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01/01/2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé au 31 décembre 2019 est de 25,83% (soit un taux de 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2020 : 28% et contribution sociale de 3,3%

2021 : 26,5% et contribution sociale de 3,3%

2022 : 25 % et contribution sociale de 3,3 %

2023 et suivants : 25% et contribution sociale de 3,3%

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Le recouvrement est apprécié sur un horizon de 5 ans.

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2)

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc génèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans)

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE n'utilise pas en 2019 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs.

Impôt différé passif -Résultat

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistre au bilan prudentiel 31/12/2019, un montant d'imposition différée passive de 28,6M€ :

Actif général - Prévoyance En M€	IDA+.IDP au 01/01/2019	Variation	IDA+.IDP au 31/12/2019
Différences temporaires	2,2	0,5	2,7
Ecart de réévaluation fiscale	19,3	-1,5	17,8
Retraitements S2	-50,1	19,3	-30,8
TOTAL	-28,6	18,3	-10,3

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2019.

VIE

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	3 443,7	3 951,1	+507,3
Meilleure Estimation	3 343,7	3 830,8	+487,1
Marge de Risque	100,0	120,2	+20,2

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	217,8	234,5	+16,7
Meilleure Estimation	215,1	231,2	+16,1
Marge de Risque	2,7	3,3	+0,6

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	197,9	232,5	+34,6
Meilleure Estimation	194,5	228,7	+34,2
Marge de Risque	3,4	3,8	+0,4

TOTAL

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	3 859,4	4 418,0	+558,6
Meilleure Estimation	3 753,3	4 290,8	+537,4
Marge de Risque	106,1	127,3	+21,2

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **4 418,0 M€** au 31/12/2019 soit une hausse de +14,5% par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est portée principalement par le régime de retraite CCPMA RS (représentant 72% du total des provisions techniques). Cette augmentation résulte de trois effets :

- Une augmentation des droits du régime de retraite et de leur revalorisation entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019;
- Une meilleure distribution des bénéfices futurs;
- Une augmentation de l'effet lié à l'actualisation avec une courbe des taux plus basse.

Les provisions techniques de la prévoyance-santé sont également en augmentation en lien avec l'évolution des provisions sociales.

La marge de risque augmente, en lien avec l'augmentation du SCR. Elle représente 2,9% des provisions techniques.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2019, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 8,0 M€ soit 0,2% de la meilleure estimation brute de réassurance.

L'institution est également réassurée par SCOR GLOBAL LIFE par des traités annuels en excédent de sinistres par tête et catastrophe. Ces sessions non-proportionnelles n'ont pas occasionné de provisionnement à la clôture de l'exercice.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Bases

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2020 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2019.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie pour partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque pour la meilleure estimation.

A noter que pour la population des actifs et radiés de CCPMA RS, la provision sociale correspond au cumul des droits acquis au 31/12/2019, sans détermination de flux de prestations et nécessite donc un traitement particulier.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2018. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation pour garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements a été revu en 2019. Les contrôles réalisés pour les calculs, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PB)	2018	2019	Evolution	Evolution en %
Sous total Vie	3 198,9	3 367,8	168,9	+ 5,3%
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c. RS)	3 145,3	3 303,5	158,2	+ 5,0%
32 Autre assurance vie	53,6	64,3	10,7	+ 20,0%
Sous total Santé similaire à la vie	204,2	217,9	13,7	+ 6,7%
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	204,2	217,9	13,7	+ 6,7%
Sous total Santé non similaire à la vie	247,6	235,3	-12,3	- 4,9%
1 Frais médicaux	11,3	8,4	-2,9	- 25,6%
2 Perte de revenus	236,3	226,9	-9,4	- 4,0%
Total Général CCPMA PRÉVOYANCE	3 650,6	3 821,0	170,4	+ 4,7%

Au global, les provisions de l'institution s'élèvent au 31/12/2019 à 3 821,0 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 170,4 M€, soit +4,7%. Les évolutions varient selon la ligne d'activité : + 168,9 M€ pour la Vie, +13,7 M€ pour la santé similaire à la vie et -12,3 M€ pour la santé non similaire à la vie.

Au 31/12/2019, le poids de chacune des lignes d'activité a peu varié par rapport à l'exercice précédent :

1. Les provisions Vie représentent 88% des provisions totales ;
2. Les provisions Santé similaire à la vie représentent 6% des provisions totales ;
3. Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 6% des provisions totales.

Retraite supplémentaire

Les provisions des régimes de retraite supplémentaire représentent 85% des provisions totales de l'institution (3 232,3 M€ à fin 2019, soit une évolution de +4,7% par rapport à l'exercice précédent).

Le développement des provisions du régime CCPMA RS se poursuit (+167,5 M€). Il s'explique principalement par les nouvelles cotisations des actifs et les revalorisations de leurs droits. Le régime fermé CCPMA RETRAITE est en recul comme attendu (-38,4 M€).

Prévoyance

Les provisions prévoyance représentent 15% des provisions totales de l'institution et augmentent de +24,8M€ sur l'exercice. Elles sont constituées pour 37% de rentes d'invalidité en cours et pour 39% d'assurance perte de revenus.

La variation des provisions est due essentiellement à :

- une augmentation des provisions des lob 30 & 32 (+23,3M€), essentiellement expliquée par la hausse des provisions des capitaux décès (y compris déshérence) et de l'accroissement des PE/PBB.
- une augmentation des provisions pour sinistres connus sur l'invalidité en cours (lob 33) pour 13,7M€ en lien avec les caractéristiques des sinistres et la baisse du taux technique.
- une diminution des provisions du lob 2 (-9,4M€) qui résulte de deux effets compensatoires :
 - .1. la baisse des provisions liées à l'incapacité ;
 - .2. l'accroissement des PE/PBB et acceptation.
- Une baisse des provisions santé pour -3,2 M€ liée à la baisse des prestations.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2018.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2019.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

Les frais de gestion des placements sont calculés à travers le résultat financier.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion.

Les futures décisions de gestions relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les taux de participation aux bénéfices utilisés dans la modélisation sont de 90% pour le résultat technique et 85% pour le résultat financier, et ce pour les 2 régimes. Ces taux sont inchangés par rapport aux calculs du 31/12/2018;
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'Administration, à chaque pas de projection, l'intégralité des provisions pour participation aux excédents sont distribuées sous forme de revalorisation au régime CCPMA RS ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égales et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2019 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible sur 5 ans pour chaque portefeuille ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Générateur de Scénarios Economiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2019. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La courbe des taux 2019 est plus basse que la courbe 2018, la baisse moyenne étant de 0,69 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance. L'inflation retenue est plus basse sur les 21 premières années de projection, plus élevée ensuite.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'Administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisées au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2020 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille ;
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé.

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2019.

Pour les garanties prévoyance-santé (vie, arrêt de travail et santé), par comparaison avec celles du 31/12/2018 relatives à l'année d'assurance 2019, ces hypothèses induisent globalement une baisse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Ils varient sur les 5 premières années puis sont constants au-delà.

Globalement les taux de frais retenus ont peu évolué par rapport au 31/12/2019, que ce soit sur les cotisations ou sur les prestations.

Les taux de frais de gestion des placements des régimes de retraite supplémentaire sont constants et légèrement plus faibles qu'en 2018.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2018.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.5 Analyse de variation des provisions en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2018 :

En M€ - Ligne d'activité	2018	2019	Ecart en M€
1 – Frais médicaux	18,5	14,3	-4,1
2 – Perte de revenus	160,6	195,2	34,6
13 - Réassurance Frais Médicaux	0,3	0,1	-0,2
14 - Réassurance Perte de revenus	15,1	19,0	3,9
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	3 291,0	3 763,7	472,7
32 – Autre assurance vie	43,5	55,0	11,5
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	215,1	231,2	16,1
35 – Réassurance Santé	0,0	0,0	0,0
36 – Réassurance Vie	9,3	12,2	2,9
TOTAL	3 753,3	4 290,8	537,4

La provision en meilleure estimation s'élève à **4 290,8 M€** au 31/12/2019.

Les régimes de retraite supplémentaire représentent la plus grande part de la meilleure estimation (86,4%). Leur évolution (+14,3%) porte celle de la meilleure estimation au global (+14,3%).

Viennent ensuite les rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé (5,4%), les lignes d'activité Perte de revenus (4,6%) et Autre assurance vie (1,3%). Les autres lignes d'activité réunies représentent 2,4% de la meilleure estimation au 31/12/2019.

Au global, les provisions en meilleure estimation liées aux risques prévoyance santé augmentent sur l'exercice en lien avec les garanties arrêt de travail ; sur les pertes de revenu (LoB2) cela s'explique principalement par l'évolution de l'appréciation du risque.

L'évolution de la provision en meilleure estimation de la retraite supplémentaire est expliquée principalement par le changement de l'environnement économique et par les variations liées aux évolutions des portefeuilles d'actif et de passif.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2019 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie	Santé SLT	Santé non SLT	Total
Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2019	3 140,5	217,9	235,3	3 593,7
Meilleure estimation au 31/12/2019	3 830,8	231,2	228,7	4 290,8

Au global de l'institution, au 31/12/2019, les provisions en meilleure estimation sont supérieures de 697,1 M€ aux provisions sociales. Cet écart est principalement porté par la retraite supplémentaire et s'explique par :

- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures et de la totalité des frais dans le cadre de la meilleure estimation, en particulier les frais de gestion des placements ;
- Partiellement compensée par l'actualisation à la courbe des taux sans risque, expliquée par les faibles niveaux de taux techniques en norme sociale.

On notera toutefois que pour les garanties prévoyance-santé, les provisions sociales sont légèrement supérieures aux provisions en meilleure estimation. La prise en compte des prestations discrétionnaires futures sur l'ensemble des lignes d'activités vient augmenter les provisions sociales. Cet effet est cependant compensé par les écarts de valorisation des prestations garanties sur la LoB2 (incapacité et invalidité en attente). Les autres effets à la hausse, à savoir le passage de l'actualisation du taux technique à la courbe de taux sans risque ainsi que les frais sont atténués par les bénéfices attendus sur les primes futurs.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée sur la base de méthode 3 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 15/12/2015.

La marge de risque s'élève à **127,3 M€**, en hausse de **21,2 M€** par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en lien avec l'augmentation du SCR de référence.

La marge de risque représente ainsi 2,9% des provisions techniques (contre 2,7% l'exercice précédent).

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	4 410,0	4 426,0	16,0
Fonds propres de base	836,2	824,4	-11,9
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	836,2	824,4	-11,9
Capital de solvabilité requis	339,6	347,7	8,1
Taux de couverture du SCR	2,5	2,4	-0,1
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	836,2	824,4	-11,9
Minimum de capital requis	125,7	128,0	2,2
Taux de couverture du MCR	6,7	6,4	-0,2

Au 31/12/2019, la prise en compte de la correction pour volatilité a un impact très faible sur la solvabilité de l'institution. Elle améliore la solvabilité (+0,1 point) du fait de :

- La diminution des provisions techniques et par conséquent l'augmentation des fonds propres éligibles;
- La diminution du capital de solvabilité requis.

L'institution resterait solvable si les calculs étaient effectués avec une courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir dans paragraphe « Actifs »

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E.

GESTION DU CAPITAL

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

Etat de variation des fonds propres S2

Désignation	Réserve au 01/01/2019	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2019
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserve de capitalisation	125,5		1,0	126,5
Sous-total Fonds excédentaires	125,5		1,0	126,5
Réserves	1 594,1	25,7		1 619,8
Réserve pour marge	40,6			40,6
Réserve de solvabilité	2			2
Réserve P/Fonds de Garantie	0,6			0,6
Report à nouveau	-1 077,7			-1 077,7
Résultat de l'exercice	25,7	-25,7	15,1	15,1
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	183,0		-63,8	119,2
Sous-total Réserve de réconciliation	768,3	0	-48,7	719,6
Ajustements IDP	-28,6		18,3	-10,3
TOTAL	865,6	0	-29,4	836,2

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a FONDS PROPRES DE BASE

Les fonds propres de base de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE représentent au 31/12/2018 un **total de 836,2 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Fonds excédentaires** correspondant à la réserve de capitalisation à hauteur de **126,5 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **719,6 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **600,4 M€** et des ajustements de **119,2 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Impôts différés passifs** pour un total de **-10,3 M€**

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont tous classés en TIER 1 :

- **TIER 1 : 836,2 M€**
- **TIER 2 : 0**
- **TIER 3 : 0**

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistrent un total de **836,2 M€** fin 2019, en baisse de **29,4 M€**, soit **-3,4%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2019, les fonds propres de base de l'institution sont renforcés par le résultat social de l'exercice pour un montant de **15,1 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent un montant de fonds propres de **119,2 M€**, en baisse de **63,8 M€**, avec des contributions des placements à l'actif net de **718,6 M€** et des provisions à l'actif net de **-599,4 M€**. L'analyse détaillée est présentée ci-dessous (tableau des ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2).

Les placements enregistrent une hausse de **82 %** des retraitements en valeurs de marché de **324,3 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions à la baisse sont les suivantes : les obligations pour **161,3 M€**, compte tenu des taux bas, et enfin les OPCVM pour **157 M€**, en raison du contexte de hausse des marchés actions.

Les provisions affichent une diminution de **184 %** des retraitements en valeurs prudentielles de **388,1 M€**, d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout du contexte de taux bas qui provoque une augmentation des retraitements de la marge de risque des provisions vie en meilleure estimation pour **20,3 M€**, tandis que les provisions vie augmentent de **322,6 M€**. Les provisions non vie s'accroissent de **44,7 M€**, y compris marge de risque.

Enfin, les ajustements d'impôts différés passifs diminuent de **18,3 M€** par l'effet mécanique de la variation de l'actif net du passif et des mesures législatives de baisse des taux d'imposition.

Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2019	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2019
Immobilier & Participations	143,4	+7,2	150,6
Actions	2,5	-1,2	1,3
Obligations	221,1	+161,3	382,4
OPCVM	27,3	+157,0	184,3
Placements	394,3	+324,3	+718,6
Provisions non vie	50,6	-44,3	6,3

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2019	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2019
Marge de risque provisions non vie	-3,4	-0,4	-3,8
Provisions vie	-155,8	-322,6	-478,4
Marge de risque provisions vie	-102,7	-20,8	-123,5
Provisions	-211,3	-388,1	-599,4
TOTAL	183,0	-63,8	119,2

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2019, les projections de résultat de CCPMA PRÉVOYANCE sur la période 2020-2023 laissent envisager dans tous les scénarios des **résultats sociaux fluctuant** entre **10,4 M€** et **17, 2 M€**, qui devraient participer à l'alimentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.a Capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2019 et son évolution par rapport au 31/12/2018.

	2018	2019	Ecart en M€
Risque de contrepartie	47,2	49,5	2,4
Risque de marché	511,2	663,0	151,9
Risque de souscription en Vie	365,6	255,9	-109,7
Risque de souscription en Santé	117,2	130,2	13,1
Impact des matrices de corrélation	-280,1	-264,9	15,1
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	761,0	833,8	72,7
Risque opérationnel	21,8	25,1	3,3

	2018	2019	Ecart en M€
Ajustement au titre des provisions techniques	-591,5	-509,0	82,5
Ajustement au titre des impôts différés	-28,6	-10,3	18,3
Capital de solvabilité requis	162,7	339,6	176,8

Le SCR de l'institution ressort à **339,6 M€** en augmentation de 176,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement d'une hausse du risque de marché et d'une diminution de l'absorption par les provisions techniques et les impôts différés.

Le 1^{er} risque de l'institution est le risque de marché qui représente 80% du BSCR, le 2^{ème} risque est le risque de souscription vie (31%), atténués par les bénéfices de diversification (-32%).

Le capital de solvabilité requis de base ou BSCR (avant prise en compte des effets d'ajustements) est lui en augmentation de 72,7 M€. Cette hausse est principalement portée par le risque de marché (+151,9 M€), compensée en partie par la diminution du risque de souscription vie (-109,7 M€). A noter que les autres SCR (souscription santé et défaut) augmentent légèrement.

L'augmentation du SCR marché résulte essentiellement de l'augmentation du risque action liée à l'augmentation de l'ajustement symétrique mais aussi de l'augmentation de la valeur de marché des actifs concernés par ce risque.

La diminution de l'absorption par les provisions techniques (- 82,5 M€) résulte d'une moindre absorption des risques de marchés.

L'ajustement par l'impôt différé est moindre (-18,3 M€) que lors de l'exercice précédent en raison de la variation de la situation d'impôts différés passif qui résulte de diminution de la richesse latente entre 2018 et 2019.

E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2019 et son évolution par rapport au 31/12/2018.

En M€	2018	2019	Ecart en M€
MCR combiné	73,2	125,7	52,5
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	73,2	125,7	52,5

Le MCR ressort au 31/12/2019 à **125,7 M€** (+52,5 M€). En 2019, la hausse des engagements induit une hausse des MCR linéaires vie et non vie et donc du MCR qui n'est plus limité au plafond maximum du SCR.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

En M€	2018	2019	Ecart en M€
Fonds propres de base	865,7	836,2	-29,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	865,7	836,2	-29,4
SCR	162,7	339,6	176,8
Taux de couverture du SCR	5,3	2,5	-2,9
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	865,7	836,2	-29,4
MCR	73,2	125,7	52,5
Taux de couverture du MCR	11,8	6,7	-5,2

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR ressort à **2,5**, en baisse de **-2,9** points par rapport à l'exercice précédent, en conséquence de l'augmentation du SCR de +176,8 M€ et de la baisse des fonds propres de -29,4 M€.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant

F.

ANNEXES

F. ANNEXES

CCPMA PRÉVOYANCE

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	4817494761,06	4098899431,81
Property (other than for own use)	R0080	175040000,01	52984474,96
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	194565027,95	166043932,91
Equities	R0100	19224115,00	17907150,58
Equities - listed	R0110	14232540,00	11029472,00
Equities - unlisted	R0120	4991575,00	6877678,58
Bonds	R0130	3244492351,67	2862124078,73
Government Bonds	R0140	1056857991,83	901741472,48
Corporate Bonds	R0150	2187634359,84	1960382606,25
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1128673266,43	944339794,63
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	55500000,00	55500000,00
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	8027471,77	10395025,95
Non-life and health similar to non-life	R0280	6355380,92	6679458,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	6355380,92	6679458,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1672090,85	3715567,95
Health similar to life	R0320	554560,00	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1117530,85	3715567,95
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	98464592,95	98464592,95
Reinsurance receivables	R0370	2345051,86	2345051,86
Receivables (trade, not insurance)	R0380	101382262,77	101382262,77
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	291947720,15	291947720,15
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	5319661860,56	4603434085,49

CCPMA PRÉVOYANCE

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	232500519,96	235323036,05
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	232500519,96	235323036,05
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	228717450,22	
Risk margin	R0590	3783069,74	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	4185532974,45	3585704452,27
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	234481764,72	217902443,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	231231125,47	
Risk margin	R0640	3250639,25	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	3951051209,73	3367802009,27
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	3830832028,43	
Risk margin	R0680	120219181,30	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	71428,56	71428,56
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	10299894,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	3746591,71	3746591,71
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	12934361,25	12934361,25
Reinsurance payables	R0830	3532416,04	3532416,04
Payables (trade, not insurance)	R0840	34799505,63	34799505,63
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	4483417691,60	3876111791,51
Excess of assets over liabilities	R1000	836244168,96	727322293,98

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CCPMA PRÉVOYANCE

S.05.01.01

Premiums, claims and expenses by line of business

S.05.01.01.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	51242355,91	34103038,73															85345394,64
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	2007275,86	3981386,96															5988662,82
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140		1118705,10															1118705,10
Net	R0200	53249631,77	36965720,59															90215352,36
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	51242355,91	34103038,73															85345394,64
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	2007275,86	3981386,96															5988662,82
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240		1118705,10															1118705,10
Net	R0300	53249631,77	36965720,59															90215352,36
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	43700667,83	21058521,03															64759188,86
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1430068,06	3055580,19															4485648,25
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340		-2025765,22															-2025765,22
Net	R0400	45130735,89	26139866,44															71270602,33
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		2697639,00															2697639,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440		-371351,00															-371351,00
Net	R0500		3068990,00															3068990,00
Expenses incurred	R0550	11234782,94	5315640,48															16550423,42
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	2316652,83	1702155,09															4018807,92
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	2316652,83	1702155,09															4018807,92
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	9966,50	248878,29															258844,79
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	214,58	22603,93															22818,51
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740		7433,68															7433,68
Net	R0800	10181,08	264048,54															274229,62
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	1502361,42	-169721,62															1332639,80
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	1502361,42	-169721,62															1332639,80
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	2960751,83	1719319,15															4680070,98
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	2960751,83	1719319,15															4680070,98
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	4396591,57	2296739,03															6693330,60
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	48244,21	-415297,88															-367053,67
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040		81601,83															81601,83
Net	R1100	4444835,78	1799839,32															6244675,10
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	16550423,42

S.05.01.01.02

Life

		Line of Business for: life insurance obligations					Life reinsurance obligations			
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life-reinsurance	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written										
Gross	R1410		174787903,99		33641667,13	55452723,39			6582202,31	270464496,82
Reinsurers' share	R1420		2076938,85		3396081,99	2516835,69				7989856,53
Net	R1500		172710965,14		30245585,14	52935887,70			6582202,31	262474640,29
Premiums earned										
Gross	R1510		174787903,99		33641667,13	55452723,39			6582202,31	270464496,82
Reinsurers' share	R1520		2076938,85		3396081,99	2516835,69				7989856,53
Net	R1600		172710965,14		30245585,14	52935887,70			6582202,31	262474640,29
Claims incurred										
Gross	R1610		102881404,99		23743205,59	40633683,74			2019035,12	169277329,44
Reinsurers' share	R1620		895932,11		1148011,67	4458134,96				6502078,74
Net	R1700		101985472,88		22595193,92	36175548,78			2019035,12	162775250,70
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710		129323134,26		877019,00	13737003,00			705071,00	144642227,26
Reinsurers' share	R1720		-41969,00		228717,80					186748,80
Net	R1800		129365103,26		648301,20	13737003,00			705071,00	144455478,46
Expenses incurred	R1900		21219471,84		3975809,63	9622015,60			-265898,01	34551399,06
Administrative expenses										
Gross	R1910		3144280,47		1665021,30	2762558,21				7571859,98
Reinsurers' share	R1920									
Net	R2000		3144280,47		1665021,30	2762558,21				7571859,98
Investment management expenses										
Gross	R2010		6141531,34		120137,59	265990,22			26019,54	6553678,69
Reinsurers' share	R2020		2034,61		4902,34	635,27				7572,22
Net	R2100		6139496,73		115235,25	265354,95			26019,54	6546106,47
Claims management expenses										
Gross	R2110		3163936,66		1023097,81	1231698,70			80750,00	5499483,17
Reinsurers' share	R2120									
Net	R2200		3163936,66		1023097,81	1231698,70			80750,00	5499483,17
Acquisition expenses										
Gross	R2210		4014671,07		781328,60	2792136,59				7588136,26
Reinsurers' share	R2220									
Net	R2300		4014671,07		781328,60	2792136,59				7588136,26
Overhead expenses										
Gross	R2310		4745383,06		914484,63	2729409,54			-372667,55	8016609,68
Reinsurers' share	R2320		-11703,85		523357,96	159142,39				670796,50
Net	R2400		4757086,91		391126,67	2570267,15			-372667,55	7345813,18
Other expenses	R2500									
Total expenses	R2600									34551399,06
Total amount of surrenders	R2700									

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CCPMA PRÉVOYANCE

S.12.01.01

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.01.01

Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Amounts stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations	Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities (stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations)	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
			C0020	C0030	Contracts without options or guarantees	Contracts with options or guarantees	C0060	Contracts without options or guarantees		Contracts with options or guarantees	C0090	C0100	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance	Amounts stemming from non-life accepted insurance	C0160			
Technical provisions calculated as a whole		R0010																			
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020																			
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																					
Best Estimate																					
Gross Best Estimate		R0030	3763698484,570				54966484,430		12167059,430	12167059,430				3830832028,430				231231125,470	0,000	231231125,470	
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0040	477337,730				640193,120		0,000					1117530,850				554560,000	0,000	554560,000	
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses		R0050																			
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses		R0060																			
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses		R0070	477337,730				640193,120		0,000					1117530,850				554560,000	0,000	554560,000	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0080	477337,730				640193,120		0,000	0,000				1117530,850				554560,000	0,000	554560,000	
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re		R0090	3763221146,840				54326291,310		12167059,430					3829714497,580				230676565,470	0,000	230676565,470	
Risk Margin		R0100	119309744,100				882734,750		26702,447	26702,447				120219181,297				3250639,250	0,000	3250639,250	
Amount of the transitional on Technical Provisions																					
Technical Provisions calculated as a whole		R0110																			
Best estimate		R0120																			
Risk margin		R0130																			
Technical provisions - total		R0200	3883008278,670				55849219,180		12193761,877					3951051209,727				234481764,720	0,000	234481764,720	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0210	3882530890,940				55209026,060		12193761,877	12193761,877				3949933678,877				233927204,720	0,000	233927204,720	
Best Estimate of products with a surrender option		R0220	3212314649,060											3212314649,060							
Gross BE for Cash flow																					
Cash out-flows																					
Future guaranteed and discretionary benefits		R0230					85495190,630							3836395823				223040684,230	0,000	223040684,230	
Future guaranteed benefits		R0240	2827331508,010						12821528,310					2840153036							
Future discretionary benefits		R0250	305132711,960						5613884,220					910747596,2							
Future expenses and other cash out-flows		R0260	210738235,860				4525770,430		0,000					215264006,290				8509142,450	0,000	8509142,450	
Cash in-flows																					
Future premiums		R0270	179504971,260				35054476,630		6268353,100					220827800,990				318701,210	0,000	318701,210	
Other cash in-flows		R0280																			
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations		R0290	0,00%				0,00%		0,00%									0,00%	0,00%		
Surrender value		R0300	2590725721,300											2590725721,300							
Best estimate subject to transitional of the interest rate		R0310																			
Technical provisions without transitional on interest rate		R0320																			
Best estimate subject to volatility adjustment		R0330	3763698484,570				54966484,430		12167059,430					3830832028,430				231231125,470	0,000	231231125,470	
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures		R0340	3896612582,490				56074053,168		12200941,580					3964887577,237				235474880,590	0,000	235474880,590	
Best estimate subject to matching adjustment		R0350																			
Technical provisions without matching adjustment and without all the others		R0360																			

CPMA PRÉVOYANCE

S.17.01.01

Non-Life Technical Provisions

S.17.01.01.01

Non-Life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance											accepted non-proportional reinsurance					Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Direct business	R0020																	
Accepted proportional reinsurance business	R0030																	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross - Total	R0060	5775494,78	818573,12															6594067,90
Gross - direct business	R0070	5821268,45	537028,86															6358297,31
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	-45773,67	281544,26															235770,59
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	-73625,91															-73625,91
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	-73625,91															-73625,91
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	-73625,91															-73625,91
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	5775494,78	892199,03															6667693,81
Claims provisions																		
Gross - Total	R0160	8687641,31	213435741,01															222123382,32
Gross - direct business	R0170	8509703,38	194694065,44															203203768,82
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	177937,93	18741675,57															18919613,50
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	6429006,83															6429006,83
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	6429006,83															6429006,83
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	6429006,83															6429006,83
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	8687641,31	207006734,18															215694375,49
Total Best estimate - gross	R0260	14463136,09	214254314,13															228717450,22
Total Best estimate - net	R0270	14463136,09	207898933,21															222362069,30
Risk margin	R0280	20996,39	3762073,34															3783069,74
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
TP as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	14484132,48	218016387,47															232500519,96
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	6355380,92															6355380,92
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	14484132,48	211661006,55															226145139,04
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	7	4															
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	7	4															
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0370	59857460,58	84796994,94															144654455,52
Future expenses and other cash-out flows	R0380	13537643,96	15653294,60															29190938,56
Cash in-flows																		
Future premiums	R0390	67619609,76	99631716,42															167251326,18
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0410	8219050,29	206493146,44															214712196,73
Future expenses and other cash-out flows	R0420	468591,02	6942594,57															7411185,59
Cash in-flows																		
Future premiums	R0430	0,00	0,00															0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0,00%	0,00%															
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	14463136,09	214254314,13															228717450,22
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	1445935,06	219215251,10															233711186,15

CCPMA PRÉVOYANCE

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	Z0010	
Currency	Z0040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C0200
Description of inflation rate used:	R0760	

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CPMA PRÉVOYANCE

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	2019	Accident year /
Current year /	2019	Reported in currency of denomination (not converted to reporting currency)
Currency	EUR	
Line of business	0010	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.01		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.02	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C0010	C0010
Pror		R0010																	
to 14		R0110																	
to 15		R0120																	
to 16		R0130																	
to 17		R0140																	
to 18		R0150																	
to 19		R0160																	
to 20		R0170																	
to 21		R0180																	
to 22		R0190																	
to 23		R0200																	
to 24		R0210																	
to 25		R0220																	
to 26		R0230																	
to 27		R0240																	
to 28		R0250																	
to 29		R0260																	
to 30		R0270																	
to 31		R0280																	
to 32		R0290																	
to 33		R0300																	
to 34		R0310																	
to 35		R0320																	
to 36		R0330																	
to 37		R0340																	
to 38		R0350																	
to 39		R0360																	
to 40		R0370																	
to 41		R0380																	
to 42		R0390																	
to 43		R0400																	
to 44		R0410																	
to 45		R0420																	
to 46		R0430																	
to 47		R0440																	
to 48		R0450																	
to 49		R0460																	
to 50		R0470																	
to 51		R0480																	
to 52		R0490																	
to 53		R0500																	
to 54		R0510																	
to 55		R0520																	
to 56		R0530																	
to 57		R0540																	
to 58		R0550																	
to 59		R0560																	
to 60		R0570																	
to 61		R0580																	
to 62		R0590																	
to 63		R0600																	
to 64		R0610																	
to 65		R0620																	
to 66		R0630																	
to 67		R0640																	
to 68		R0650																	
to 69		R0660																	
to 70		R0670																	
to 71		R0680																	
to 72		R0690																	
to 73		R0700																	
to 74		R0710																	
to 75		R0720																	
to 76		R0730																	
to 77		R0740																	
to 78		R0750																	
to 79		R0760																	
to 80		R0770																	
to 81		R0780																	
to 82		R0790																	
to 83		R0800																	
to 84		R0810																	
to 85		R0820																	
to 86		R0830																	
to 87		R0840																	
to 88		R0850																	
to 89		R0860																	
to 90		R0870																	
to 91		R0880																	
to 92		R0890																	
to 93		R0900																	
to 94		R0910																	
to 95		R0920																	
to 96		R0930																	
to 97		R0940																	
to 98		R0950																	
to 99		R0960																	
to 100		R0970																	
to 101		R0980																	
to 102		R0990																	
to 103		R1000																	
to 104		R1010																	
to 105		R1020																	
to 106		R1030																	
to 107		R1040																	
to 108		R1050																	
to 109		R1060																	
to 110		R1070																	
to 111		R1080																	
to 112		R1090																	
to 113		R1100																	
to 114		R1110																	
to 115		R1120																	
to 116		R1130																	
to 117		R1140																	
to 118		R1150																	
to 119		R1160																	
to 120		R1170																	
to 121		R1180																	
to 122		R1190																	
to 123		R1200																	
to 124		R1210																	
to 125		R1220																	
to 126		R1230																	
to 127		R1240																	
to 128		R1250																	
to 129		R1260																	
to 130		R1270																	
to 131		R1280																	
to 132		R1290																	
to 133		R1300																	
to 134		R1310																	
to 135		R1320																	
to 136		R1330																	
to 137		R1340																	
to 138		R1350																	
to 139		R1360																	

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CPMA PRÉVOYANCE

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year (A/W)	2019	Underwriting year (U/W)
Current assessment	2019	Not applicable / Expressed in aggregated and reporting currency
Currency	2019	
Line of business	2019	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.03		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.04	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	Sum of years (cumulative)
		C0002	C0003	C0004	C0005	C0006	C0007	C0008	C0009	C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019
Prior	R0000																		
Re 14	R0110																		
Re 13	R0120																		
Re 12	R0130																		
Re 11	R0140																		
Re 10	R0150																		
Re 9	R0160																		
Re 8	R0170																		
Re 7	R0180																		
Re 6	R0190																		
Re 5	R0200																		
Re 4	R0210																		
Re 3	R0220																		
Re 2	R0230																		
Re 1	R0240																		
Re	R0250																		
Total	R0300																		

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

5.19.01.01.05		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.06	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	Sum of years (cumulative)
		C0002	C0003	C0004	C0005	C0006	C0007	C0008	C0009	C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019
Prior	R0000																		
Re 14	R0110																		
Re 13	R0120																		
Re 12	R0130																		
Re 11	R0140																		
Re 10	R0150																		
Re 9	R0160																		
Re 8	R0170																		
Re 7	R0180																		
Re 6	R0190																		
Re 5	R0200																		
Re 4	R0210																		
Re 3	R0220																		
Re 2	R0230																		
Re 1	R0240																		
Re	R0250																		
Total	R0300																		

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

5.19.01.01.07		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.08	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	Sum of years (cumulative)
		C0002	C0003	C0004	C0005	C0006	C0007	C0008	C0009	C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019
Prior	R0000																		
Re 14	R0110																		
Re 13	R0120																		
Re 12	R0130																		
Re 11	R0140																		
Re 10	R0150																		
Re 9	R0160																		
Re 8	R0170																		
Re 7	R0180																		
Re 6	R0190																		
Re 5	R0200																		
Re 4	R0210																		
Re 3	R0220																		
Re 2	R0230																		
Re 1	R0240																		
Re	R0250																		
Total	R0300																		

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

5.19.01.01.09		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.10	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	Sum of years (cumulative)
		C0002	C0003	C0004	C0005	C0006	C0007	C0008	C0009	C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019
Prior	R0000																		
Re 14	R0110																		
Re 13	R0120																		
Re 12	R0130																		
Re 11	R0140																		
Re 10	R0150																		
Re 9	R0160																		
Re 8	R0170																		
Re 7	R0180																		
Re 6	R0190																		
Re 5	R0200																		
Re 4	R0210																		
Re 3	R0220																		
Re 2	R0230																		
Re 1	R0240																		
Re	R0250																		
Total	R0300																		

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

5.19.01.01.09		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.10	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	Sum of years (cumulative)
		C0002	C0003	C0004	C0005	C0006	C0007	C0008	C0009	C0010	C0011	C0012	C0013	C0014	C0015	C0016	C0017	C0018	C0019
Prior	R0000																		
Re 14	R0110																		
Re 13	R0120																		
Re 12	R0130																		
Re 11	R0140																		
Re 10	R0150																		
Re 9	R0160																		
Re 8	R0170																		
Re 7	R0180																		
Re 6	R0190																		
Re 5	R0200																		
Re 4	R0210																		
Re 3	R0220																		
Re 2	R0230																		
Re 1	R0240																		
Re	R0250																		
Total	R0300																		

Reinsurance RBNS Claims

5.19.01.01.11		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.12	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	Sum of years (cumulative)
		C000	C002	C003	C005	C006	C007	C008	C009	C010	C011	C012	C013	C014	C015	C016	C018	Year and C000	
Prior	R000																		
R001	R001																		
R011	R002																		
R012	R003																		
R011	R004																		
R010	R005																		
R016	R006																		
R017	R007																		
R016	R008																		
R015	R009																		
R016	R010																		
R017	R011																		
R012	R012																		
R011	R013																		
R012	R014																		
R011	R015																		
R011	R016																		
R012	R017																		
R011	R018																		
R011	R019																		
R011	R020																		
R011	R021																		
R011	R022																		
R011	R023																		
R011	R024																		
R011	R025																		
R011	R026																		
R011	R027																		
R011	R028																		
R011	R029																		
R011	R030																		
R011	R031																		
R011	R032																		
R011	R033																		
R011	R034																		
R011	R035																		
R011	R036																		
R011	R037																		
R011	R038																		
R011	R039																		
R011	R040																		
R011	R041																		
R011	R042																		
R011	R043																		
R011	R044																		
R011	R045																		
R011	R046																		
R011	R047																		
R011	R048																		
R011	R049																		
R011	R050																		
R011	R051																		
R011	R052																		
R011	R053																		
R011	R054																		
R011	R055																		
R011	R056																		
R011	R057																		
R011	R058																		
R011	R059																		
R011	R060																		
R011	R061																		
R011	R062																		
R011	R063																		
R011	R064																		
R011	R065																		
R011	R066																		
R011	R067																		
R011	R068																		
R011	R069																		
R011	R070																		
R011	R071																		
R011	R072																		
R011	R073																		
R011	R074																		
R011	R075																		
R011	R076																		
R011	R077																		
R011	R078																		
R011	R079																		
R011	R080																		
R011	R081																		
R011	R082																		
R011	R083																		
R011	R084																		
R011	R085																		
R011	R086																		
R011	R087																		
R011	R088																		
R011	R089																		
R011	R090																		
R011	R091																		
R011	R092																		
R011	R093																		
R011	R094																		
R011	R095																		
R011	R096																		
R011	R097																		
R011	R098																		
R011	R099																		
R011	R100																		
R011	R101																		
R011	R102																		
R011	R103																		
R011	R104																		
R011	R105																		
R011	R106																		
R011	R107																		
R011	R108																		
R011	R109																		
R011	R110																		
R011	R111																		
R011	R112																		
R011	R113																		
R011	R114																		
R011	R115																		
R011	R116																		
R011	R117																		
R011	R118																		
R011	R119																		
R011	R120																		
R011	R121																		
R011	R122																		
R011	R123																		
R011	R124																		
R011	R125																		
R011	R126																		
R011	R127																		
R011	R128																		
R011	R129																		
R011	R130													</					

19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	20030	Underwriting year (2009)
Currency conversion	20040	Expressed in currency of denomination (not converted to reporting currency)
Currency	20030	
Line of business	20030	

Gross Claims Paid (non-cumulative)[illegible]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

[illegible]

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

[illegible]

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

[illegible]

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

[illegible]

Reinsurance RBNS Claims

[illegible]

Net Claims Paid (non-cumulative)

[illegible]

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		5.19.01.01.15															5.19.01.01.16														
		Development year (individual account)															Current year, work on organizational development and innovation (R&D)														
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16													
Plan		C1400	C1401	C1402	C1403	C1404	C1405	C1406	C1407	C1408	C1409	C1500	C1501	C1502	C1503	C1504	C1505														
	R0000																														
	R0010																														
	R0020																														
	R0030																														
	R0040																														
	R0050																														
	R0060																														
	R0070																														
	R0080																														
	R0090																														
	R0100																														
	R0110																														
	R0120																														
	R0130																														
	R0140																														
	R0150																														
	R0160																														
	R0170																														
	R0180																														
	R0190																														
	R0200																														
	R0210																														
	R0220																														
	R0230																														
	R0240																														
	R0250																														
	R0260																														
	R0270																														
	R0280																														
	R0290																														
	R0300																														
	R0310																														
	R0320																														
	R0330																														
	R0340																														
	R0350																														
	R0360																														
	R0370																														
	R0380																														
	R0390																														
	R0400																														
	R0410																														
	R0420																														
	R0430																														
	R0440																														
	R0450																														
	R0460																														
	R0470																														
	R0480																														
	R0490																														
	R0500																														
	R0510																														
	R0520																														
	R0530																														
	R0540																														
	R0550																														
	R0560																														
	R0570																														
	R0580																														
	R0590																														
	R0600																														
	R0610																														
	R0620																														
	R0630																														
	R0640																														
	R0650																														
	R0660																														
	R0670																														
	R0680																														
	R0690																														
	R0700																														
	R0710																														
	R0720																														
	R0730																														
	R0740																														
	R0750																														
	R0760																														
	R0770																														
	R0780																														
	R0790																														
	R0800																														
	R0810																														
	R0820																														
	R0830																														
	R0840																														
	R0850																														
	R0860																														
	R0870																														
	R0880																														
	R0890																														
	R0900																														
	R0910																														
	R0920																														
	R0930																														
	R0940																														
	R0950																														
	R0960																														
	R0970																														
	R0980																														
	R0990																														
	R1000																														
	R1010																														
	R1020																														
	R1030																														
	R1040																														
	R1050																														
	R1060																														
	R1070																														
	R1080																														
	R1090																														
	R1100																														
	R1110																														
	R1120																														
	R1130																														
	R1140																														
	R1150																														
	R1160																														
	R1170																														
	R1180																														
	R1190																														
	R1200																														
	R1210																														
	R1220																														
	R1230																														
	R1240																														
	R1250																														
	R1260																														
	R1270																														
	R1280																														
	R1290																														
	R1300																														
	R1310																														
	R1320																														
	R1330																														
	R1340													</																	

Net RBNS Claims

[illegible]

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CCPMA PRÉVOYANCE

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	20010	Accident year (AY)	
Currency conversion	20040	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency	
Currency	20030	EUR	
Line of business	20010	2 = 2 and 14 Income protection insurance	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		Departmental year (plus extension)																1,931,011.00																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000	1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010	1011	1012	1013	1014	1015	1016	1017	1018	1019	1020	1021	1022	1023	1024	1025	1026	1027	1028	1029	1030	1031	1032	1033	1034	1035	1036	1037	1038	1039	1040	1041	1042	1043	1044	1045	1046	1047	1048	1049	1050	1051	1052	1053	1054	1055	1056	1057	1058	1059	1060	1061	1062	1063	1064	1065	1066	1067	1068	1069	1070	1071	1072	1073	1074	1075	1076	1077	1078	1079	1080	1081	1082	1083	1084	1085	1086	1087	1088	1089	1090	1091	1092	1093	1094	1095	1096	1097	1098	1099	1100	1101	1102	1103	1104	1105	1106	1107	1108	1109	1110	1111	1112	1113	1114	1115	1116	1117	1118	1119	1120	1121	1122	1123	1124	1125	1126	1127	1128	1129	1130	1131	1132	1133	1134	1135	1136	1137	1138	1139	1140	1141	1142	1143	1144	1145	1146	1147	1148	1149	1150	1151	1152	1153	1154	1155	1156	1157	1158	1159	1160	1161	1162	1163	1164	1165	1166	1167	1168	1169	1170	1171	1172	1173	1174	1175	1176	1177	1178	1179	1180	1181	1182	1183	1184	1185	1186	1187	1188	1189	1190	1191	1192	1193	1194	1195	1196	1197	1198	1199	1200	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212	1213	1214	1215	1216	1217	1218	1219	1220	1221	1222	1223	1224	1225	1226	1227	1228	1229	1230	1231	1232	1233	1234	1235	1236	1237	1238	1239	1240	1241	1242	1243	1244	1245	1246	1247	1248	1249	1250	1251	1252	1253	1254	1255	1256	1257	1258	1259	1260	1261	1262	1263	1264	1265	1266	1267	1268	1269	1270	1271	1272	1273	1274	1275	1276	1277	1278	1279	1280	1281	1282	1283	1284	1285	1286	1287	1288	1289	1290	1291	1292	1293	1294	1295	1296	1297	1298	1299	1300	1301	1302	1303	1304	1305	1306	1307	1308	1309	1310	1311	1312	1313	1314	1315	1316	1317	1318	1319	1320	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337	1338	1339	1340	1341	1342	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	1354	1355	1356	1357	1358	1359	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376	1377	1378	1379	1380	1381	1382	1383	1384	1385	1386	1387	1388	1389	1390	1391	1392	1393	1394	1395	1396	1397	1398	1399	1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1408	1409	1410	1411	1412	1413	1414	1415	1416	1417	1418	1419	1420	1421	1422	1423	1424	1425	1426	1427	1428	1429	1430	1431	1432	1433	1434	1435	1436	1437	1438	1439	1440	1441	1442	1443	1444	1445	1446	1447	1448	1449	1450	1451	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458	1459	1460	1461	1462	1463	1464	1465	1466	1467	1468	1469	1470	1471	1472	1473	1474	1475	1476	1477	1478	1479	1480	1481	1482	1483	1484	1485	1486	1487	1488	1489	1490	1491

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

[illegible]

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

[illegible]

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

		Disbursement and absolute amounts																Current year, sum of years (summed)	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Sum of years (summed)		
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Pror.	90900																0.00		
P.14	90910													0.00			0.00		
P.17	90920													0.00			0.00		
P.17	91113												0.00				0.00		
P.17	92400													0.00			0.00		
P.18	90950																0.00		
P.18	90960									0.00							0.00		
P.18	90970									0.00							0.00		
P.18	90980																0.00		
P.18	90990																0.00		
P.18	91000																0.00		
P.18	91010																0.00		
P.18	91020																0.00		
P.18	91030																0.00		
P.18	91040																0.00		
P.18	91050																0.00		
P.18	91060																0.00		
P.18	91070																0.00		
P.18	91080																0.00		
P.18	91090																0.00		
P.18	91100																0.00		
P.18	91110																0.00		
P.18	91120																0.00		
P.18	91130																0.00		
P.18	91140																0.00		
P.18	91150																0.00		
P.18	91160																0.00		
P.18	91170																0.00		
P.18	91180																0.00		
P.18	91190																0.00		
P.18	91200																0.00		
P.18	91210																0.00		
P.18	91220																0.00		
P.18	91230																0.00		
P.18	91240																0.00		
P.18	91250																0.00		
P.18	91260																0.00		
P.18	91270																0.00		
P.18	91280																0.00		
P.18	91290																0.00		
P.18	91300																0.00		
P.18	91310																0.00		
P.18	91320																0.00		
P.18	91330																0.00		
P.18	91340																0.00		
P.18	91350																0.00		
P.18	91360																0.00		
P.18	91370																0.00		
P.18	91380																0.00		
P.18	91390																0.00		
P.18	91400																0.00		
P.18	91410																0.00		
P.18	91420																0.00		
P.18	91430																0.00		
P.18	91440																0.00		
P.18	91450																0.00		
P.18	91460																0.00		
P.18	91470																0.00		
P.18	91480																0.00		
P.18	91490																0.00		
P.18	91500																0.00		
P.18	91510																0.00		
P.18	91520																0.00		
P.18	91530																0.00		
P.18	91540																0.00		
P.18	91550																0.00		
P.18	91560																0.00		
P.18	91570																0.00		
P.18	91580																0.00		
P.18	91590																0.00		
P.18	91600																0.00		
P.18	91610																0.00		
P.18	91620																0.00		
P.18	91630																0.00		
P.18	91640																0.00		
P.18	91650																0.00		
P.18	91660																0.00		
P.18	91670																0.00		
P.18	91680																0.00		
P.18	91690																0.00		
P.18	91700																0.00		
P.18	91710																0.00		
P.18	91720																0.00		
P.18	91730																0.00		
P.18	91740																0.00		
P.18	91750																0.00		
P.18	91760																0.00		
P.18	91770																0.00		
P.18	91780																0.00		
P.18	91790																0.00		
P.18	91800																0.00		
P.18	91810																0.00		
P.18	91820																0.00		
P.18	91830																0.00		
P.18	91840																0.00		
P.18	91850																0.00		
P.18	91860																0.00		
P.18	91870																0.00		
P.18	91880																0.00		
P.18	91890																0.00		
P.18	91900																0.00		
P.18	91910																0.00		
P.18	91920																0.00		
P.18	91930																0.00		
P.18	91940																0.00		
P.18	91950																0.00		
P.18	91960																0.00		
P.18	91970																0.00		
P.18	91980																0.00		
P.18	91990																0.00		
P.18	92000																0.00		
P.18	92010																0.00		
P.18	92020																0.00		
P.18	92030																0.00		
P.18	92040																0.00		
P.18	92050																0.00		
P.18	92060																0.00		
P.18	92070																0.00		
P.18	92080																0.00		
P.18	92090																0.00		
P.18	92100																0.00		
P.18	92110																0.00		
P.18	92120																0.00		
P.18	92130																0.00		
P.18	92140																0.00		
P.18	92150																0.00		
P.18	92160																0.00		
P.18	92170																0.00		
P.18	92180																0.00		
P.18	92190																0.00		
P.18	92200																0.00		
P.18	92210																0.00		
P.18	92220																		

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

Development year (allocs to assets)																	5.19.01.01.19
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)
	CB00	CB01	CB02	CB03	CB04	CB05	CB06	CB07	CB08	CB09	CB10	CB11	CB12	CB13	CB14	CB15	Year of planned start
Pror	R000																CB00
Pr.24	R010																
Pr.12	R020																
Pr.11	R030																
Pr.11	R040																
Pr.10	R050																
Pr.10	R060																
Pr.9	R070																
Pr.9	R080																
Pr.8	R090																
Pr.8	R100																
Pr.7	R110																
Pr.7	R120																
Pr.6	R130																
Pr.6	R140																
Pr.5	R150																
Pr.5	R160																
Pr.4	R170																
Pr.4	R180																
Pr.3	R190																
Pr.3	R200																
Pr.2	R210																
Pr.2	R220																
Pr.1	R230																
Pr.	R240	4836417.01															75173.06
	R250																139324.05
	R260																4812450.70
	R270																100044.18
	R280																
	R290																
	R300																
	R310																
	R320																
	R330																
	R340																
	R350																
	R360																
	R370																
	R380																
	R390																
	R400																
	R410																
	R420																
	R430																
	R440																
	R450																
	R460																
	R470																
	R480																
	R490																
	R500																
	R510																
	R520																
	R530																
	R540																
	R550																
	R560																
	R570																
	R580																
	R590																
	R600																
	R610																
	R620																
	R630																
	R640																
	R650																
	R660																
	R670																
	R680																
	R690																
	R700																
	R710																
	R720																
	R730																
	R740																
	R750																
	R760																
	R770																
	R780																
	R790																
	R800																
	R810																
	R820																
	R830																
	R840																
	R850																
	R860																
	R870																
	R880																
	R890																
	R900																
	R910																
	R920																
	R930																
	R940																
	R950																
	R960																
	R970																
	R980																
	R990																
	R1000																

Reinsurance RBNS Claims

[illegible]

Net Claims Paid (non-cumulative)

S 19.01.01.13																	S 19.01.01.14																
Non-current assets - identifiable intangible assets																	Current assets - use of plane (inventories)																
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	State of affairs (document)															
	C 19.01	C 19.02	C 19.03	C 19.04	C 19.05	C 19.06	C 19.07	C 19.08	C 19.09	C 19.10	C 19.11	C 19.12	C 19.13	C 19.14	C 19.15	C 19.16	C 19.00	C 19.00															
0.00																	0.00																
0.10																	0.00																
0.11																	0.00																
0.12																	0.00																
0.13																	0.00																
0.14																	0.00																
0.15																	0.00																
0.16																	0.00																
0.17																	0.00																
0.18																	0.00																
0.19																	0.00																
0.20																	0.00																
0.21																	0.00																
0.22																	0.00																
0.23																	0.00																
0.24																	0.00																
0.25																	0.00																
0.26																	0.00																
0.27																	0.00																
0.28																	0.00																
0.29																	0.00																
0.30																	0.00																
0.31																	0.00																
0.32																	0.00																
0.33																	0.00																
0.34																	0.00																
0.35																	0.00																
0.36																	0.00																
0.37																	0.00																
0.38																	0.00																
0.39																	0.00																
0.40																	0.00																
0.41																	0.00																
0.42																	0.00																
0.43																	0.00																
0.44																	0.00																
0.45																	0.00																
0.46																	0.00																
0.47																	0.00																
0.48																	0.00																
0.49																	0.00																
0.50																	0.00																
0.51																	0.00																
0.52																	0.00																
0.53																	0.00																
0.54																	0.00																
0.55																	0.00																
0.56																	0.00																
0.57																	0.00																
0.58																	0.00																
0.59																	0.00																
0.60																	0.00																
0.61																	0.00																
0.62																	0.00																
0.63																	0.00																
0.64																	0.00																
0.65																	0.00																
0.66																	0.00																
0.67																	0.00																
0.68																	0.00																
0.69																	0.00																
0.70																	0.00																
0.71																	0.00																
0.72																	0.00																
0.73																	0.00																
0.74																	0.00																
0.75																	0.00																
0.76																	0.00																
0.77																	0.00																
0.78																	0.00																
0.79																	0.00																
0.80																	0.00																
0.81																	0.00																
0.82																	0.00																
0.83																	0.00																
0.84																	0.00																
0.85																	0.00																
0.86																	0.00																
0.87																	0.00																
0.88																	0.00																
0.89																	0.00																
0.90																	0.00																
0.91																	0.00																
0.92																	0.00																
0.93																	0.00																
0.94																	0.00																
0.95																	0.00																
0.96																	0.00																
0.97																	0.00																
0.98																	0.00																
0.99																	0.00																
1.00																	0.00																
1.01																	0.00																
1.02																	0.00																
1.03																	0.00																
1.04																	0.00																
1.05																	0.00																
1.06																	0.00																
1.07																	0.00																
1.08																	0.00																
1.09																	0.00																
1.10																	0.00																
1.11																	0.00																
1.12																	0.00																
1.13																	0.00																
1.14																	0.00																
1.15																	0.00																
1.16																	0.00																
1.17																	0.00																
1.18																	0.00																
1.19																	0.00																
1.20																	0.00																
1.21																	0.00																
1.22																	0.00																
1.23																	0.00																
1.24																	0.00																
1.25																	0.00																
1.26																	0.00																
1.27																	0.00																
1.28																	0.00																
1.29																	0.00																
1.30																	0.00																
1.31																	0.00																
1.32																	0.00																
1.33																	0.00																
1.34																	0.00																
1.35																	0.00																
1.36																	0.00																
1.37																	0.00																
1.38																	0.00																
1.39																	0.00																
1.40																	0.00																
1.41																	0																

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

[illegible]

Net RBNS Claims

		5.19.01.01.17															5.19.01.01.18															
		Development year (allocs to amount)															Current year, year of years (continuation)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year and (estimated) total														
		01800	01801	01802	01803	01804	01805	01806	01807	01808	01809	01810	01811	01812	01813	01814	01815	01816														
Price		01800																														
01.18		01818																														
01.19		01819																														
01.20		01820																														
01.21		01821																														
01.22		01822																														
01.23		01823																														
01.24		01824																														
01.25		01825																														
01.26		01826																														
01.27		01827																														
01.28		01828																														
01.29		01829																														
01.30		01830																														
01.31		01831																														
01.32		01832																														
01.33		01833																														
01.34		01834																														
01.35		01835																														
01.36		01836																														
01.37		01837																														
01.38		01838																														
01.39		01839																														
01.40		01840																														
01.41		01841																														
01.42		01842																														
01.43		01843																														
01.44		01844																														
01.45		01845																														
01.46		01846																														
01.47		01847																														
01.48		01848																														
01.49		01849																														
01.50		01850																														
01.51		01851																														
01.52		01852																														
01.53		01853																														
01.54		01854																														
01.55		01855																														
01.56		01856																														
01.57		01857																														
01.58		01858																														
01.59		01859																														
01.60		01860																														
01.61		01861																														
01.62		01862																														
01.63		01863																														
01.64		01864																														
01.65		01865																														
01.66		01866																														
01.67		01867																														
01.68		01868																														
01.69		01869																														
01.70		01870																														
01.71		01871																														
01.72		01872																														
01.73		01873																														
01.74		01874																														
01.75		01875																														
01.76		01876																														
01.77		01877																														
01.78		01878																														
01.79		01879																														
01.80		01880																														
01.81		01881																														
01.82		01882																														
01.83		01883																														
01.84		01884																														
01.85		01885																														
01.86		01886																														
01.87		01887																														
01.88		01888																														
01.89		01889																														
01.90		01890																														
01.91		01891																														
01.92		01892																														
01.93		01893																														
01.94		01894																														
01.95		01895																														
01.96		01896																														
01.97		01897																														
01.98		01898																														
01.99		01899																														
02.00		01900																														
02.01		01901																														
02.02		01902																														
02.03		01903																														
02.04		01904																														
02.05		01905																														
02.06		01906																														
02.07		01907																														
02.08		01908																														
02.09		01909																														
02.10		01910																														
02.11		01911																														
02.12		01912																														
02.13		01913																														
02.14		01914																														
02.15		01915																														
02.16		01916																														
02.17		01917																														
02.18		01918																														
02.19		01919																														
02.20		01920																														
02.21		01921																														
02.22		01922																														
02.23		01923																														
02.24		01924																														
02.25		01925																														
02.26		01926																														
02.27		01927																														
02.28		01928																														
02.29		01929																														
02.30		01930																														
02.31		01931																														
02.32		01932																														
02.33		01933																														
02.34		01934																														
02.35		01935																														
02.36		01936																														
02.37		01937																														
02.38		01938																														
02.39		01939																														
02.40		01940																														
02.41		01941																														

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CCPMA PRÉVOYANCE

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	2020	Accident year (Y1)
Current conversion	2020	Not applicable / Expressed in converted not reporting currency
Conversion	2020	Conversion
Line of business	2 - 2 and 14 Income	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		5.19.01.01.01																5.19.01.01.02	
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	In Current year	Sum of years (cumulative)
Enter	R0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000
Re-14	R0100																0.00	0.00	0.00
Re-13	R0200																0.00	0.00	0.00
Re-12	R0300																0.00	0.00	0.00
Re-11	R0400																0.00	0.00	0.00
Re-10	R0500																0.00	0.00	0.00
Re-9	R0600																0.00	0.00	0.00
Re-8	R0700																0.00	0.00	0.00
Re-7	R0800																0.00	0.00	0.00
Re-6	R0900																0.00	0.00	0.00
Re-5	R1000																0.00	0.00	0.00
Re-4	R1100																0.00	0.00	0.00
Re-3	R1200																0.00	0.00	0.00
Re-2	R1300																0.00	0.00	0.00
Re-1	R1400																0.00	0.00	0.00
Re	R1500																0.00	0.00	0.00
Total	R1600																0.00	0.00	0.00

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		5.19.01.01.03																5.19.01.01.04	
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	In Current year	Sum of years (cumulative)
Enter	R0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000
Re-14	R0100																	0.00	0.00
Re-13	R0200																	0.00	0.00
Re-12	R0300																	0.00	0.00
Re-11	R0400																	0.00	0.00
Re-10	R0500																	0.00	0.00
Re-9	R0600																	0.00	0.00
Re-8	R0700																	0.00	0.00
Re-7	R0800																	0.00	0.00
Re-6	R0900																	0.00	0.00
Re-5	R1000																	0.00	0.00
Re-4	R1100																	0.00	0.00
Re-3	R1200																	0.00	0.00
Re-2	R1300																	0.00	0.00
Re-1	R1400																	0.00	0.00
Re	R1500																	0.00	0.00
Total	R1600																	0.00	0.00

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

		5.19.01.01.05																5.19.01.01.06	
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	In Current year	Sum of years (cumulative)
Enter	R0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000
Re-14	R0100																	0.00	0.00
Re-13	R0200																	0.00	0.00
Re-12	R0300																	0.00	0.00
Re-11	R0400																	0.00	0.00
Re-10	R0500																	0.00	0.00
Re-9	R0600																	0.00	0.00
Re-8	R0700																	0.00	0.00
Re-7	R0800																	0.00	0.00
Re-6	R0900																	0.00	0.00
Re-5	R1000																	0.00	0.00
Re-4	R1100																	0.00	0.00
Re-3	R1200																	0.00	0.00
Re-2	R1300																	0.00	0.00
Re-1	R1400																	0.00	0.00
Re	R1500																	0.00	0.00
Total	R1600																	0.00	0.00

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

		5.19.01.01.07																5.19.01.01.08	
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	In Current year	Sum of years (cumulative)
Enter	R0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000
Re-14	R0100																	0.00	0.00
Re-13	R0200																	0.00	0.00
Re-12	R0300																	0.00	0.00
Re-11	R0400																	0.00	0.00
Re-10	R0500																	0.00	0.00
Re-9	R0600																	0.00	0.00
Re-8	R0700																	0.00	0.00
Re-7	R0800																	0.00	0.00
Re-6	R0900																	0.00	0.00
Re-5	R1000																	0.00	0.00
Re-4	R1100																	0.00	0.00
Re-3	R1200																	0.00	0.00
Re-2	R1300																	0.00	0.00
Re-1	R1400																	0.00	0.00
Re	R1500																	0.00	0.00
Total	R1600																	0.00	0.00

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

		5.19.01.01.09																5.19.01.01.10	
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000	C0000
Enter	R0000																		
Re-14	R0100																		
Re-13	R0200																		
Re-12	R0300																		
Re-11	R0400																		
Re-10	R0500																		
Re-9	R0600																		
Re-8	R0700																		
Re-7	R0800																		
Re-6	R0900																		
Re-5	R1000																		
Re-4	R1100																		
Re-3	R1200																		
Re-2	R1300																		
Re-1	R1400																		
Re-0	R1500																		
Re-0	R1600																		
Re-0	R1700																		
Re-0	R1800																		
Re-0	R1900																		
Re-0	R2000																		
Re-0	R2100																		
Re-0	R2200																		
Re-0	R2300																		
Re-0	R2400																		
Re-0	R2500																		
Re-0	R2600																		
Re-0	R2700																		
Re-0	R2800																		
Re-0	R2900																		
Re-0	R3000																		
Re-0	R3100																		
Re-0	R3200																		
Re-0	R3300																		
Re-0	R3400																		
Re-0	R3500																		
Re-0	R3600																		
Re-0	R3700																		
Re-0	R3800																		
Re-0	R3900																		
Re-0	R4000																		
Re-0	R4100																		
Re-0	R4200																		
Re-0	R4300																		
Re-0	R4400																		
Re-0	R4500																		
Re-0	R4600																		
Re-0	R4700																		
Re-0	R4800																		
Re-0	R4900																		
Re-0	R5000																		
Re-0	R5100																		
Re-0	R5200																		
Re-0	R5300																		
Re-0	R5400																		
Re-0	R5500																		
Re-0	R5600																		
Re-0	R5700																		
Re-0	R5800																		
Re-0	R5900																		
Re-0	R6000																		
Re-0	R6100																		
Re-0	R6200																		
Re-0	R6300																		
Re-0	R6400																		
Re-0	R6500																		
Re-0	R6600																		
Re-0	R6700																		
Re-0	R6800																		
Re-0	R6900																		
Re-0	R7000																		
Re-0	R7100																		
Re-0	R7200																		
Re-0	R7300																		
Re-0	R7400																		
Re-0	R7500																		
Re-0	R7600																		
Re-0	R7700																		
Re-0	R7800																		
Re-0	R7900																		
Re-0	R8000																		
Re-0	R8100																		
Re-0	R8200																		
Re-0	R8300																		
Re-0	R8400																		
Re-0	R8500																		
Re-0	R8600																		
Re-0	R8700																		
Re-0	R8800																		
Re-0	R8900																		
Re-0	R9000																		
Re-0	R9100																		
Re-0	R9200																		
Re-0	R9300																		
Re-0	R9400																		
Re-0	R9500																		
Re-0	R9600																		
Re-0	R9700																		
Re-0	R9800																		
Re-0	R9900																		
Re-0	R10000																		
Re-0	R10100																		
Re-0	R10200																		
Re-0	R10300																		
Re-0	R10400																		
Re-0	R10500																		
Re-0	R10600																		
Re-0	R10700																		
Re-0	R10800																		
Re-0	R10900																		
Re-0	R11000																		
Re-0	R11100																		
Re-0	R11200																		
Re-0	R11300																		
Re-0	R11400																		
Re-0	R11500																		
Re-0	R11600																		
Re-0	R11700																		
Re-0	R11800																		
Re-0	R11900																		
Re-0	R12000																		
Re-0	R12100																		
Re-0	R12200																		
Re-0	R12300																		
Re-0	R12400																		
Re-0	R12500																		
Re-0	R12600																		
Re-0	R12700																		
Re-0	R12800																		

CCPMA PRÉVOYANCE

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	20020	Accident year (AY)	
Currency conversion	20040	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency	
Currency	20030	Total/NA	
Line of business	20010	1 = 1 and 1.5 Medical	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

[illegible]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions:

[illegible]

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

[illegible]

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

[illegible]

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

[illegible]

Reinsurance RBNS Claims

[illegible]

Net Claims Paid (non-cumulative)

[illegible]

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

[illegible]

Net RBNS Claims

		5.19.01.01.17															5.19.01.01.18															
		Department year (absolute amount)															Current year, year of wage introduction, year of discontinued work															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15															
		C1000	C1001	C1002	C1003	C1004	C1005	C1006	C1007	C1008	C1009	C1010	C1011	C1012	C1013	C1014	C1015															
Pror.	R0100																															
	R0101																															
	R0102																															
	R0103																															
	R0104																															
	R0105																															
	R0106																															
	R0107																															
	R0108																															
	R0109																															
	R0110																															
	R0111																															
	R0112																															
	R0113																															
	R0114																															
	R0115																															
	R0116																															
	R0117																															
	R0118																															
	R0119																															
	R0120																															
	R0121																															
	R0122																															
	R0123																															
	R0124																															
	R0125																															
	R0126																															
	R0127																															
	R0128																															
	R0129																															
	R0130																															
	R0131																															
	R0132																															
	R0133																															
	R0134																															
	R0135																															
	R0136																															
	R0137																															
	R0138																															
	R0139																															
	R0140																															
	R0141																															
	R0142																															
	R0143																															
	R0144																															
	R0145																															
	R0146																															
	R0147																															
	R0148																															
	R0149																															
	R0150																															
	R0151																															
	R0152																															
	R0153																															
	R0154																															
	R0155																															
	R0156																															
	R0157																															
	R0158																															
	R0159																															
	R0160																															
	R0161																															
	R0162																															
	R0163																															
	R0164																															
	R0165																															
	R0166																															
	R0167																															
	R0168																															
	R0169																															
	R0170																															
	R0171																															
	R0172																															
	R0173																															
	R0174																															
	R0175																															
	R0176																															
	R0177																															
	R0178																															
	R0179																															
	R0180																															
	R0181																															
	R0182																															
	R0183																															
	R0184																															
	R0185																															
	R0186																															
	R0187																															
	R0188																															
	R0189																															
	R0190																															
	R0191																															
	R0192																															
	R0193																															
	R0194																															
	R0195																															
	R0196																															
	R0197																															
	R0198																															
	R0199																															
	R0200																															
	R0201																															
	R0202																															
	R0203																															
	R0204																															
	R0205																															
	R0206																															
	R0207																															
	R0208																															
	R0209																															
	R0210																															
	R0211																															
	R0212																															
	R0213																															
	R0214																															
	R0215																															
	R0216																															
	R0217																															
	R0218																															
	R0219																															
	R0220																															
	R0221																															
	R0222																															
	R0223																															
	R0224																															
	R0225																															
	R0226																															
	R0227																															
	R0228																															
	R0229																															
	R0230																															
	R0231																															
	R0232																															
	R0233																															
	R0234																															

S.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	4418033494,41	4418033494,41		4418033494,41		4434073643,98	16040149,57	4434073643,98		16040149,57
Basic own funds	R0020	836244168,96	836244168,96		836244168,96		824386685,24	-11857483,72	824386685,24		-11857483,72
Excess of assets over liabilities	R0030	836244168,96	836244168,96		836244168,96		824386685,24	-11857483,72	824386685,24		-11857483,72
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	836244168,96	836244168,96		836244168,96		824386685,24	-11857483,72	824386685,24		-11857483,72
Tier 1	R0060	836244168,96	836244168,96		836244168,96		824386685,24	-11857483,72	824386685,24		-11857483,72
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	339581800,44	339581800,44		339581800,44		347674022,19	8092221,75	347674022,19		8092221,75
Eligible own funds to meet MCR	R0100	836244168,96	836244168,96		836244168,96		824386685,24	-11857483,72	824386685,24		-11857483,72
Minimum Capital Requirement	R0110	125743272,01	125743272,01		125743272,01		127975643,86	2232371,85	127975643,86		2232371,85

S.23.01.01

Own funds

S.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	835863046,42	835863046,42			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	836244168,96	836244168,96	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	836244168,96	836244168,96	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	836244168,96	836244168,96	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	836244168,96	836244168,96	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	836244168,96	836244168,96	0,00		
SCR	R0580	339581800,44				
MCR	R0600	125743272,01				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	246,26%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	665,04%				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	836244168,96
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	835863046,42
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	15137902,64
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	3423516,33
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	18561418,97

CCPMA PRÉVOYANCE

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	241360790,827	663017832,354	0,000
Counterparty default risk	R0020	49529496,928	49529496,928	0,000
Life underwriting risk	R0030	36011900,483	255946207,159	0,000
Health underwriting risk	R0040	115544961,564	130221490,096	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-117706263,491	-264941907,949	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	324740886,311	833773118,588	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	25140807,700
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-509032232,277
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-10299893,571
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	339581800,440
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	339581800,440
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
	R0430	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	952738064,073

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	10299894,000	
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	-10299893,571
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-10299893,571
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CCPMA PRÉVOYANCE

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CCPMA PRÉVOYANCE

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	38046346,50	

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	14463136,11	54213027,36		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	207898933,21	89221253,68		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L, NL) Result	MCR _(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	4844207,87	82852717,64

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			2857142381,64	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			918245824,65	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	23067656,44		54326291,33	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				33923400402,67

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	125743272,01
SCR	R0310	339581800,44
MCR cap	R0320	152811810,20
MCR floor	R0330	84895450,11
Combined MCR	R0340	125743272,01
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	125743272,01

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	42890554,37	82852717,64
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	115830067,42	223751733,02
Notional MCR cap	R0520	52123530,34	100688279,86
Notional MCR floor	R0530	28957516,86	55937933,25
Notional Combined MCR	R0540	42890554,37	82852717,64
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	42890554,37	82852717,64

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com